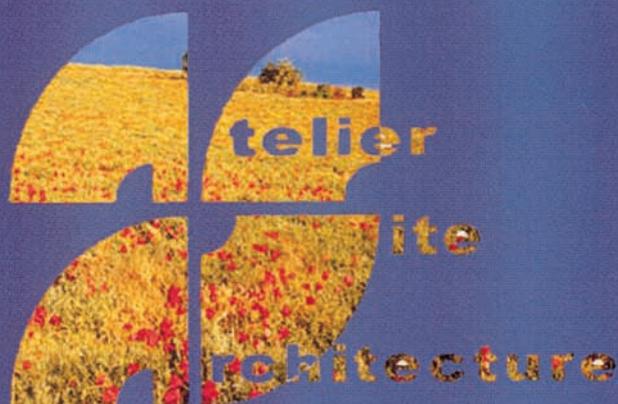


SUR REILHAC
INFORMONS NOUS

N° 19

2007

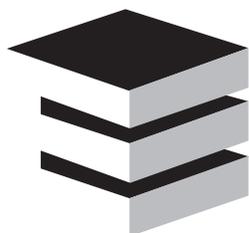


ATELIER SITE ET ARCHITECTURE

ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME

SARL Daniel MAROT
6 avenue Milhaud
15000 AURILLAC
tél : 04.71.48.78.20
fax : 04.71.48.41.48

marot@architecte-cantal.com



EUROVIA
DALA

AGENCE D'AURILLAC

4, Rue de Boudieu

15000 AURILLAC

Tél. : 04.71.64.58.56

Fax : 04.71.64.24.73

TRAVAUX PUBLICS - ENROBÉS

AMENAGEMENT DE COURS

DEVIS GRATUITS

Le mot du Maire

L'Année 2007 a été riche en événements. Elle a été marquée par la succession de l'élection Présidentielle et des élections Législatives qui ont redéfini le paysage politique Français.

Satisfaction pour une majorité, déception pour les autres, sont un résultat incontournable auquel nous devons nous accommoder car rien n'est plus légitime que le suffrage universel.

En ce qui concerne notre Commune l'année 2007 n'a pas été un mauvais « millésime ». Elle a vu de nombreuses réalisations se concrétiser.

D'abord bien sûr, l'avancement des travaux de la Maison de Retraite qui nous permet aujourd'hui d'en faire le tour visuellement et de mesurer son impact dans le paysage Reilhacois.

Les réflexions émanant des études pratiquées par le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'Architecte Mr Marot, en amont, se concrétisent et font apparaître une intégration harmonieuse de cet ensemble sur le plan environnemental, ensemble, près duquel viendra se juxter le lotissement du Pré Vert (neuf pavillons).

Il reste donc à terminer ce parcours engagé depuis plusieurs années pour une ouverture dans le courant du 2eme semestre 2008, très attendue si l'on se réfère au nombre de familles déjà intéressées.

L'aboutissement à une création d'environ 50 emplois, une aide indispensable, due à tous nos Aînés sur le plan humain, et à la reconnaissance que nous leur devons, restera pour le Conseil Municipal et pour moi-même, une profonde satisfaction.

Elle sera gérée par les « Cités Cantaliennes de l'Automne », Association loi 1901 à but non lucratif, ce qui à mon avis ne peut que permettre un accès plus facile sur le plan financier aux personnes âgées.

Pour conclure sur cette construction, elle entrera dans sa deuxième phase en 2008 qui devra être menée à bien, pour en assurer le fonctionne-

ment, son agencement, son ameublement, et tout ce qui touche à l'organisation d'un lieu de vie. Tout cela représente encore un lourd investissement.

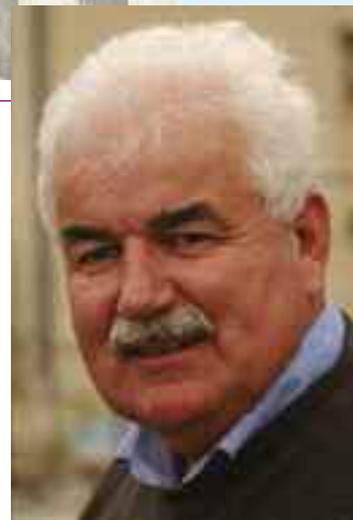
Je me félicite aussi que nos projets comme la traverse de Brousse, la dénomination des rues de Reilhac, l'achat de réserve de terrains pour la Commune, la rénovation de la cour de l'école, aient vu ou vont voir leurs réalisations, ainsi que la sécurisation des habitants en ce qui concerne le hameau de Reilhaguet en 2007, en éliminant tous risques d'éboulement des zones rocheuses.

Les travaux de la traverse de Brousse se sont déroulés, sans doute, avec quelques gênes pour les habitants. Ils apportent un cadre de vie nouveau et une sécurisation importante pour les enfants et les piétons de ce Hameau avec la création de trottoirs et l'enfouissement des lignes électriques et de téléphone qui apportent un plus sur le plan esthétique.

La dénomination des rues, qui demandera sans doute quelque temps aux Reilhacois pour s'y habituer, se traduira par un progrès et facilitera la tâche à ceux qui cherchent une rue ou une maison. Les grands bénéficiaires seront sans doute les nouveaux facteurs, mais aussi les médecins, les pompiers et la rapidité d'intervention qui en découlera, sera un atout supplémentaire pour la sécurité des personnes.

Tout modestement, cela m'amène à dire que la Commune a bénéficié de nombreux aménagements, et d'une amélioration de son image en particulier. Le grand nombre de familles qui ont choisi Reilhac, pour s'installer dans les lotissements des Landes (5 pavillons) complètement réalisé et celui du Pré Vert en début de travaux (9 pavillons), en sont le témoignage.

Suite à ces constats encourageants, il faut aussi dire que le tissu Associatif suit le même chemin. A ce jour je ne peux que me féliciter de l'implication toujours aussi soutenue de nos nombreux bénévoles, qui s'investissent pour organiser, aider, animer tout au long de l'année notre petit territoire. Partie prenante de notre Démocratie, la vie



Associative est une formidable école de la vie et porteuse de valeurs fondamentales.

Toutes nos Associations y compris le CCAS bien sûr, méritent une mention spéciale, je les remercie bien sincèrement.

Je n'oublierai pas dans mes remerciements tout le personnel communal, les différents services administratifs du Département, du Conseil Général, de la Préfecture, de la Perception, de la DDE pour les aides très précieuses qu'ils nous apportent.

Les services de la CABA restent également pour notre Commune, un atout indispensable, ils sont devenus très familiers dans notre paysage communal. L'intercommunalité est une force de développement importante, qui permet aux 22 Communes adhérentes et au delà, de bénéficier de prestations nouvelles, de les mutualiser, tels le centre aquatique, le Parapluie, le Prisme avec une mention particulière, il faut le dire, puisque plus de 3500 participants étaient présents lors de son inauguration, et vient s'y rajouter tout ce qui englobe le domaine culturel. Merci aux Elus de la Communauté et aux personnels de ses services pour leurs aides, et pour le plus, qu'ils apportent au Bassin d'Aurillac et à ses alentours.

A l'aube de cette nouvelle année, entouré de l'équipe municipale, je vous souhaite une année riche de joie, de bonheur et de santé.

Le MAIRE
Jean-Pierre Picard



Administration de la commune

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 €uros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celles-ci devra être fourni à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente		230 €

CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 12 rue de la Coste à AURILLAC (Tel : 04.71.45.47.46).

C'est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de permettre, si possible, un maintien à domicile, avec les aides pouvant améliorer leurs conditions de vie.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- samedi 4 janvier	Foot	Belote
- samedi 5 janvier	Commune	Vœux
- jeudi 10 janvier	Club des Aînés	Galette des rois
- samedi 26 janvier	ACCA	Quine
- vendredi 1er février	APE	Concours de Belote
- samedi 9 février	ACCA	Repas
- vendredi 15 février	Pétanque	Belote
- vendredi 22 février	Foot	Belote
- dimanche 2 mars	CCAS	Repas
- samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mars	Pétanque	Réception de la Commune de RIOM-DES-LANDES
- vendredi 18 avril	Pétanque	Belote
- samedi 19 avril	Foot	Tombola
- dimanche 11 mai	Foot	Tournoi des filles
- jeudi 29 mai	Club des Aînés	Fête des Mères
- samedi 14 juin	Amicale du Foot	Repas
- samedi 21 juin	APE	Fête des Ecoles
- samedi 28 juin	Pétanque	Feu de St-Jean
- samedi 5 juillet et dimanche 6 juillet	ACCA	Fête du Pain
- samedi 12 juillet	Pétanque	Concours de pétanque avec Les membres de l'ADAPEI
- vendredi 1 ^{er} , samedi 2 et dimanche 3 août	Comité des Fêtes	Fête Patronale
- samedi 6 septembre	Pétanque	20 ans du Club

A QUI S'ADRESSER ?

GYM :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04.71.47.22.39

Trésorière : Mme DAULHAC Patricia

Secrétaires : Mmes MONTERGOUSS Odette
Et GUBERT Josette

A.P.E. :

Président : Mr BONNET Alexandre 04.71.47.26.32

Trésorière : Mme GROS Emmanuelle

Secrétaire : Mme LACOSTE Catherine

COMITE DES FETES :

Président : Mr FOUR Serge 08.75.37.87.05

Trésorier : Melle JUILLARD Chantal

Secrétaire : Melle DELPONT Sylvie

FOOTBALL CLUB REILHACOIS :

Président : Mr BEGUET Philippe 04.71.64.51.67

Trésorier : Mr VIDAL Patrick

Secrétaire : Mme CHANUT Evelynne

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTRE (jeunes)

Président : Mr JUILLARD Alain 04.71.46.69.35

Trésorier : Mr ACOSTA Jean-Claude

Secrétaire : Mr BONNET Bruno

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Mr LARION Jean-Michel 04.71.47.26.48

Trésorière : Mme LARION Martine

Secrétaire : Melle RAFFY Sophie

A.C.C.A

Président : Mr Jean-Pierre PICARD 04.71.47.21.36

Trésorier : Mr Jean GOUBERT

Secrétaire : Mr Michel FRUQUIERE

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : Mr DANCIE André 06.79.97.79.68

Trésorier : Mme FAYOL Christine

Secrétaire :

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Mr FONTANILLE Thierry 04.71.47.21.27

Trésorier : Mr MAZET Pascal

Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle

CLUB DES AINES

Président : Mr ISSIOT Michel 04.71.63.77.94

Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline

Secrétaire : Mme VEYLET Louise

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Mr PEYRAT Louis 04.71.47.23.41

Trésorier : Mr FAUGERE Louis

Secrétaire : Mr BRUEL Noël

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : Mr PEYRAT Roger 04.71.46.65.45

Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre

Secrétaire : Mr JULHE André

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Président : Mme VERCHERE Jeannette

Trésorier : Mme KANNENGISSER Fabrice

Secrétaire : Mme ROLLAND Yvette

Administration de la commune

PRIX DE L'EAU

Le rapport présenté à la CABA et au Conseil Municipal des communes fin 2007 fait ressortir dans le cadre de la gestion de l'eau son coût.

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année 2007, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m³ à :

Élément de facture	Eau potable	Assainissement	TOTAL en €
Abonnement annuel	42.00		42.00
Prix de m ³ de l'eau 1.00	120.00		120.00
Prix du m ³ assainit 1.20		144.00	144.00
Agence de l'eau 0.3348	40.18		40.18
TVA 5.5 %	11.12	7.92	19.04
Total en €	213.30	151.92	365.22

Soit 1.78 € pour le m³ d'eau non assaini et 3.04 € le m³ d'eau assaini.

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'Identité - Validité 10 ans
- Première demande : extrait d'acte de naissance - copie du livret de Famille - 2 photos d'identité - facture E.D.F. ou Télécom - Imprimé de demande à remplir au secrétariat.
- Renouvellement : ancienne C.N.I. - justificatif domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.
- Passeport - Validité 10 ans
- Première demande : 2 photos d'identité - Carte Nationale d'Identité - Imprimé de demande à remplir au secrétariat - timbre fiscal 60 € - livret de famille - justificatif domicile.
- Renouvellement : ancien passeport - timbre fiscal 60 € - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif domicile. Pour les mineurs de moins de 15 ans Validité 5 ans. Passeport gratuit moins de 15 ans.
- Fiche d'Etat-Civil

Depuis le 01/01/01, la Fiche d'Etat Civil est remplacée par une photocopie du livret de Famille. Copie certifiée conforme = obligatoire seulement pour les administrations étrangères.

2 - Quelles formalités pour quels travaux ? :

Maison individuelle : le permis de construire est obligatoire, de même que le recours à un architecte si la surface habitable est supérieure à 170 m².

Terrasses, vérandas, extensions : tout dépend de leur surface, de la nature des travaux et de leur impact sur l'aspect extérieur du bâtiment. Le permis reste néanmoins souvent de rigueur.

Garage, Abri de jardin : la construction nécessite un permis de construire si elle dépasse une surface de 20m², et une déclaration de travaux si elle en fait moins de 20m² et plus de 2m².

Serres et chassiss : aucune formalité si leur hauteur est inférieure à 1,80m. Si elle est comprise entre 1,80m et 4m pour une surface de moins de 2000m², il faut une déclaration préalable.

Caravane : elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable si elle est installée en dehors des sites spécifiquement aménagés (de type village de vacances ou camping) pour plus de 3 mois par an.

Antenne parabolique : il faut une déclaration de travaux pour l'apposer sur le mur extérieur de votre logement.

Panneaux solaires : poser des panneaux solaires en toiture nécessite une déclaration préalable. Pour les implantations au sol, la procédure dépend à la fois de leur taille et des installations nécessaires à leur exploitation.

Piscine : si la couverture est à plus de 1,80m du sol, il faut un permis

de construire. Si la couverture ne dépasse pas 1,80m, les bassins dont la surface fait moins de 10m² n'ont pas besoin de formalités, les bassins entre 10m² et 100m² nécessitent une déclaration préalable. Il faut un permis de construire pour les bassins dépassant les 100m² de surface. Quant aux gonflables, il faut une déclaration préalable si le bassin dépasse les 10m² et est installé pour plus de 3 mois.

Attention : il est important de bien se renseigner avant de lancer votre projet, car les règles diffèrent pour des sites classés ou protégés.

3 - Recensement Service National

Les jeunes de 16 ans révolus sont invités à se faire recenser à la Mairie.

4 - Assistante sociale

Permanence le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h à la Mairie de REILHAC 04.71.63.00.63

5 - Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 63 70 77
- ANPE - Maison de l'Emploi
16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- ASSEDIC - 4, rue de Versailles - Aurillac - 04 71 45 59 20
- CAF - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 58 00
- CPAM - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 57 00
- UDAF - Information des familles
9, rue de la Gare-Aurillac - 04 71 48 42 42
- ACART - Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 50, rue des carmes - Aurillac - 04 71 48 49 64
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural
9, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 63 25
- ADAVEMIC - Aide à Domicile Pers. Agées et Malades...
30, av. Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes
Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- SIAD - Service de Soins à Domicile
1, rue de la Jordanne - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan local d'insertion par l'économie
Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 40
- Présence verte Télé-alarme
Rue du Coq Vert - Aurillac - 04 71 48 82 31
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10
- CLIC - Permanence 1 fois par mois à la mairie - 04 71 45 47 46

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 8 Mars 2007

OBJET : BUDGET MAPAD : Prêt CRAM

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la CRAM a accordé un prêt sans intérêt de 300 000 €. Ce prêt sera remboursé sur 20 ans soit 15 000 € par an à compter de Octobre 2008.

Il y aurait donc lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir entre la commune et la CRAM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE ce prêt

OBJET : Chaufferie Bois : demande de subventions

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de chaufferie bois qui est en cours pour la Maison de Retraite (EHPAD) de REILHAC (Cantal). Le coût de ces travaux est estimé à 206 000.00 €uros HT. Ces travaux pouvant être éligibles à des financements de l'ADEME, du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général du CANTAL, il y aurait lieu de transmettre une demande de subventions à ces organismes.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter ces subventions

OBJET : Travaux MAPAD : Fournitures et transport de matériaux.

Trois entreprises avaient soumissionné :

EATP, COLAS, SARL BRUEL

La proposition de l'entreprise EATP a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 16 830 € H.T.

OBJET : Aménagement traverse de Brousse : Contrat de Maîtrise d'œuvre

Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux cités en objet DDE

La proposition s'élève à 15 533.75 € H.T qui représente environ 6.50 % du coût des travaux.

Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition

OBJET : Aménagement traverse de Brousse :

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux cités en objet dont le montant estimatif des travaux est établi à la somme de 243 000 € H.T soit un montant total TTC à prévoir de 311 000 € (honoraires compris).

Le Conseil Municipal, - APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises

OBJET : Aménagement traverse de Brousse : Demande de fonds de concours au Conseil Général

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux cités en objet peuvent faire l'objet d'un fonds de concours du Conseil Général au titre du programme d'aménagement de traverses

De plus, il y aura lieu d'établir une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours au Conseil Général pour un montant de 57 400 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage.

OBJET : Éclairage Public à Brousse

L'estimation des dépenses correspondant à 58 636.76 € TTC. 40% à la charge du Syndicat Départemental et 60% HT pour la Commune.

Le Syndicat Départemental accepterait que la participation de la commune soit réglée sous la forme de deux versements effectués au cours des exercices 2007 et 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet : ECLAIRAGE PUBLIC A BROUSSE
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz

OBJET : Prises guirlandes au bourg

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du coût des travaux d'installation des prises guirlandes de Noël.

Le montant des travaux s'élève à 1 723.29 € TTC.

Ces travaux pourraient être prise en charge par le Syndicat à hauteur de 40 % du H.T. Resterait à la charge 60 % + la TVA soit un montant de 1 146.93 €.

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2007.

OBJET : Communication de la liste électorale : Frais d'impression.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de mettre en place le mode de délivrance des documents électoraux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer le prix à 20 € par exemplaire de la liste électorale demandé et tout autre document électoral.

Il est entendu que toute demande doit être écrite et doit mentionner l'engagement de ne pas en faire d'usage commercial.

Séance du 29 mars 2007

OBJET : Approbation des Compte de Gestion 2006 - Budget Commune et Budget Annexe MAPAD.

Les budgets primitifs de l'année 2006 sont présentés ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2006,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 Décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2006 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Préfecture du Cantal - Reçue le 25.04.2007

OBJET : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2006

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide

de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

• Résultat de la section de fonctionnement à affecter Résultat de l'exercice 2006

Excédent :	185 205.69 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2005	
Excédent :	42 067.25 €
Résultat de clôture à affecter	
Excédent :	227 272.94 €

• Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

Résultat de la section d'investissement 2006	
Déficit :	- 49 831.00 €
Résultat reporté de l'exercice 2005	
Déficit :	- 58 514.85 €
Résultat comptable cumulé : (001)	
Déficit :	-108 345.85 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	135 900.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	46 878.00 €
Solde des restes à réaliser :	- 89 022.00 €
Besoin réel de financement :	197 367.85 €

• Affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (1068)	197 367.85 €
En excédent reporté en fonctionnement (002)	29 905.09 €
Préfecture du Cantal - Reçue le 25.04.2007	

OBJET : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2006 (MAPAD)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

• Résultat de la section de fonctionnement à affecter Résultat de l'exercice 2006

Déficit :	- 707.47 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2005	
Excédent :	921.20 €
Résultat de clôture à affecter	
Excédent :	213.73 €

• Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

Résultat de la section d'investissement 2006	
Excédent	35 389.66 €
Résultat reporté de l'exercice 2005	
Déficit :	- 75 067.21 €
Résultat comptable cumulé : (001)	
Déficit :	39 677.55 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	5 480 153.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	5 519 830.00 €
Solde des restes à réaliser :	39 677.00 €
Besoin réel de financement :	0.55 €

• Affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (1068)	0.55 €
En excédent reporté en fonctionnement (002)	213.18 €
Préfecture du Cantal - Reçue le 25.04.2007	

Vote des Budgets Primitifs 2007 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé la proposition de budgets faites par Mr le Maire, présentées par Monsieur COUDERT, receveur Percepteur.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Le produit des trois taxes attendu fait ressortir une augmentation de 1.50 % ce qui correspond aux taux suivants :
TH : de 16.01 % à 16.25 %
TFB : de 22.58 % à 22.92 %
TFNB : de 84.44 % à 85.71 %

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ces nouveaux taux et les propositions de budgets primitifs concernant le budget général, le CCAS, le lotissement du pré vert et la Maison de Retraite présentés ci-après.

OBJET : Renouvellement contrat CAE

Le contrat d'accompagnement à l'emploi de Valérie CLAUSEL se termine le 11 Avril 2007. Ce contrat pouvant être renouvelé une fois, Monsieur le Maire propose de solliciter son renouvellement auprès de l'ANPE. Le CM

- Accepte le renouvellement de ce contrat

OBJET : Logements locatifs : augmentation des loyers.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats de location concernant les logements situés au 1er étage du bâtiment scolaire prévoit l'augmentation des loyers au 1er janvier de chaque année. Le CM accepte cette révision.

OBJET : Travaux d'Éclairage Public : lotissement du Pré Vert et voirie

Des travaux d'Éclairage Public ont été demandés dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Pré Vert et voirie.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz.

Dépenses 65 309.43 € TTC.

40% à la charge du Syndicat Départemental et 60% du HT à la Commune.

Le Syndicat Départemental accepterait que la participation de la commune soit réglée sous la forme de deux versements effectués au cours des exercices 2007 et 2008.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le projet : l'aménagement du lotissement du Pré Vert et voirie
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz

Séance du 12 Juin 2007

OBJET : Travaux d'aménagement de la traverse de Brousse (RD 52) - Attribution des marchés de travaux.

Ces travaux ont été décomposés en deux lots : Lot n°1 : VOIRIE RESEAUX - Lot n°2 : ESPACES VERTS.

Quatre entreprises ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 avril 2007 a déclaré l'appel d'offre infructueux pour le lot n° 1 et a attribué le lot n°2 du marché à l'entreprise BOIS ET PAYSAGES. La commission a émis un avis favorable au recours à la procédure négociée pour le lot n°1.

Les trois entreprises dont les offres étaient recevables ont été consultées.

La commission d'appel d'offres, réunie le 9 mai 2007, a décidé d'attribuer le lot n° 1 du marché à l'entreprise EUROVIA.

Lot n°1 243 860 £ HT. Lot n°2 6 671£ HT.

OBJET : Travaux d'aménagement du lotissement communal du PRE VERT - Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 22 mars 2007 concernant les travaux de VRD du lotissement du PRE VERT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 avril 2007, au vu des classements des offres, a retenu la proposi-

tion conjointe EATP/EUROVIA, pour un montant de 217 318.50 € H.T

OBJET : Travaux MAPAD : Attribution du marché lot n° 21 - Chauffage Bois.

Une seule entreprise a remis une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 25 avril a déclaré le lot infructueux et décide d'engager une procédure de négociation.

Au terme de cette négociation, la commission d'appel d'offres, réunie le 3 mai 2007, a retenue la nouvelle proposition de la Société COMPTE-R à ARLANC (63) pour un montant de 104 500 € H.T., cette proposition étant jugée conforme par le Cabinet BREHAULT.

OBJET : Délibération spécifique pour l'aménagement d'une voie publique et l'établissement ou l'adaptation des réseaux d'eau, d'assainissement, de communication, d'électricité et d'éclairage Public.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332 -6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332-11-2,

Vu la délibération du 16 décembre 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de REILHAC,

VU la délibération du 13 avril 2006 fixant le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi .

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur ouest de la Cité des Landes implique des travaux d'aménagement de la voie publique et des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'eau potable, d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, de communication, d'électricité et d'éclairage public,

Considérant que la commune met la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires par souci d'équité par rapport aux lotissements communaux, Considérant qu'une adaptation de la limite des 80 Mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont :

- Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Proximité de zones déjà urbanisées, coté EST en partie haute et basse du projet
- Morphologie urbaine du secteur concerné
- Volonté de la commune de ne pas urbaniser à proximité de la ligne de crête, côté Nord,

Considérant que, compte tenu du montant estimé des travaux, la municipalité souhaite dans un premier temps ne réaliser que les travaux de voirie et de réseaux que dans la parcelle COUDERC, Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

ARTICLE 1er : d'engager la réalisation des travaux de ces voies publiques et des réseaux, dans la parcelle COUDERC, dont le coût total estimé (hors réseau gaz), s'élève à 247 629.41 € TTC (valeur avril 2007).

ARTICLE 2 : de fixer à 247 629.41 € TTC la part du coût d'aménagement de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

ARTICLE 3 : Les propriétés foncières concernées sont situées :

- Entre 60 mètres et 80 mètres de part et d'autre de la voie, suivant le plan joint.

ARTICLE 4 : de fixer le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi .

ARTICLE 5 : que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice 1406 (valeur du 4ème trimestre 2006) : Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Préfecture du Cantal -Reque le 21.06.2007

OBJET : Création du poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Michelle FERRARA, actuellement adjoint administratif 1ère classe peut prétendre à un avancement au grade d' Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe. Le CM

- ACCEPTE la création de ce poste qui est pré affecté :
Durée hebdomadaire : 20/35ème
Date de création : 1er juillet 2007

OBJET : Création d'emplois pour renfort d'été.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le surcroît de travail (entretien espaces verts, voiries diverses, préparation de la fête patronale et congés d'été), Monsieur le Maire propose de créer deux emplois d'Agent Technique de 2ème classe à temps complet pour la période du 1er Juillet au 15 Août 2007, emplois qui seront proposés en priorité aux jeunes de la commune. Le CM

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la publicité des postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et à signer les contrats de travail à intervenir.

OBJET : Décision modificative n° 1

Considérant que le forfait annuel Horizon Villages concernant les logiciels informatiques doivent être inscrits en section investissement et que cette somme a été prévue en fonctionnement, il y aurait lieu d'établir le virement de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

D - Article 6156 :	- 1 700.00 €
D - Article 023 :	+ 1 700.00 €
Section investissement :	
R- Article 021 :	1 700.00 €
D - Article 205 :	1 700.00 €

OBJET : Hameau de Reilhaguet : Sécurisation contre les chutes de blocs rocheux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le site de REILHAGUET présente 3 zones très nettes de risque de chutes de pierres sur les habitations et la voie communale. Une expertise diligentée par la commune auprès de la DDE, associée au Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de CLERMONT FERRAND, a permis de conclure à la nécessité de mettre en place un dispositif de protection dont les caractéristiques seront définies après étude notamment de trajectographie.

Le CM décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la DDE et le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de CLERMONT FERRAND pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur

- * l'établissement du projet
- * la rédaction du dossier de consultation des entreprises
- * le contrôle des plans d'exécution
- * la direction de l'exécution des contrats de travaux
- * l'assistance pour la réception des travaux

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les organismes financeurs potentiels

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée et les pièces relatives au marché à passer avec l'entreprise retenue,

- d'autoriser Monsieur le Maire à mener et à conclure les acquisitions ou conventions d'occupation nécessaires à l'opération.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

OBJET : Attribution de subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Tilleul Reilhacois qui organise, en partenariat avec les établissements sociaux d'Aide par le Travail d'Aurillac, un concours de pétanque, le samedi 7 juillet 2007.

Considérant le caractère de cette manifestation et le budget prévisionnel Municipal le CM

- accepte de participer au financement de cette journée
- fixe le montant de la subvention à 200 €

Séance du 7 août 2007

OBJET : Construction de la Maison de retraite : Assurance dommages-ouvrage

Cette assurance comprend :

* Dommages ouvrage

* responsabilité en cas de dommages à l'ouvrage après réception

Le coût de cette prestation s'élève à 57 386,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions du contrat,

- autorise Monsieur le Maire à le signer

OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123.10 et R.123-19,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/05/2004 ayant prescrit la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation,

Vu La délibération du Conseil Municipal du 29/09/2006 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'arrêté municipal du 6 février 2007 soumettant à l'enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

CONSIDERANT que le dossier de PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles du code de l'urbanisme sus-visés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide d'approuver le PLU

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture l'affichage étant celle.

Préfecture du Cantal -Reçue le 14 Août 2007

OBJET : Institution du Droit de Prémption Urbain

En application de l'article L211-1 du Code de l'urbanisme, les communes dotées d'un PLU approuvé peuvent, par délibération, instituer un DPU (Droit de Prémption Urbain) sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan. Ce droit de prémption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide d'instituer le DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) couvertes par le PLU approuvé ce jour,

- Donne délégation à Monsieur Le Maire pour exercer, en tant que de besoin le DPU, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables en la matière,

- Conformément à l'article R211-3 du code de l'urbanisme, copie de la délibération d'application du DPU sera transmise :

* au Directeur Départemental des Services Fiscaux,

* au Conseil supérieur du Notariat,

* à la Chambre Départementale des Notaires,

* aux barreaux constitués près les Tribunaux de Grande Instance

* au Greffe des mêmes Tribunaux.

OBJET : Réalisation de l'emprunt prévu au budget.

Après consultation, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 295 000.00 €uros
- Taux fixe actuariel : 4.97 %
- Durée : 20 ans
- Échéances : annuelles – 1ère échéance au 01/07/2008

OBJET : Validation du projet de dénomination des rues :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de dénomination des rues de la commune sur lequel la commission d'urbanisme a travaillé.

Il précise qu'il y a lieu de délibérer pour valider le projet, et qu'une réunion de travail sera nécessaire pour déterminer le type de plaques à retenir pour le nom des rues, le numéro des habitations, les panneaux signalétiques pour les artisans et services de la commune. Le CM donne son accord pour la réalisation de ce projet,

OBJET : Travaux d'alimentation BT du Lotissement communal « le Pré Vert »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'alimentation BT pour le Lotissement Communal « Le Pré Vert » ont été demandés.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 27 969,18 € TTC.40 % HT à la charge du SD, 60% HT pour la Commune.

Le Syndicat Départemental accepterait que la participation de la commune soit réglée sous la forme de deux versements effectués au cours des exercices 2008 et 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet : alimentation BT lotissement communal le Pré Vert.

OBJET : Création d'une commission pour la mise en place du régime indemnitaire du personnel.

Monsieur Le Maire fait rappeler au Conseil Municipal la demande faite par le personnel communal titulaire de l'instauration d'un régime indemnitaire.

Il précise qu'il y aurait lieu de constituer une commission qui déterminera les critères retenus, ainsi que les conditions d'attribution de cette prime.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de créer une commission pour la mise en place du régime indemnitaire pour le personnel titulaire de son poste
- DESIGNER Mrs PICARD Jean-Pierre, FAUGERE Louis, FREYSSINIER André, LABERTRANDIE Maurice, VIDAL Christian, et LAVEISSIERE Bernard à cette commission
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2007,
- AUTORISE Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instauration de cette indemnité.

Préfecture du Cantal -Reçue le 22 Août 2007

Séance du 8 novembre 2007

OBJET : Lotissement du Pré Vert - Modification N°1

Les futurs acquéreurs ont sollicité des modifications concernant les entrées de propriétés pour les lots n° 2 et 7, le sens du faitage pour le lot n°2 et la limite d'em-

prise des constructions pour les lots n° 1 et 2.

Ces modifications mineures étant sans incidence sur le lotissement, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE cette modification

OBJET : Lotissement du Pré Vert - Travaux de viabilisation du lotissement - Avenant N° 1

Il y aurait lieu de prendre un avenant au marché des travaux signé avec EATP/EUROVIA pour les travaux cités en objet.

Cet avenant correspond à la non-réalisation de l'escalier en pierre prévu et à la prise en compte des travaux supplémentaires relatif à la modification de la voirie, du réseau des Eaux Pluviales, de la réalisation et de la végétalisation du bassin de rétention.

Le montant total de cet avenant s'élève à 5 808.50 € H.T..

Le montant du marché initial étant de 222 808.50 € H.T, considérant l'avenant n°1, le nouveau montant du marché serait de 228 617 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les modifications ci-dessus

OBJET : Travaux de Sécurisation du Hameau de Reilhaguet : Choix de l'entreprise

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 17 et 23 octobre 2007 a étudié les propositions reçues pour les travaux cités en objet.

Le montant estimatif de ces travaux établi par la DDE s'élevait à 45 400 €H.T.

3 entreprises ont déposé une offre. Après examen des offres, la commission a retenu l'entreprise HYDRO-KARST pour un montant de 56 286 €H.T. Devant le caractère d'urgence, les travaux devant débiter le 12 Novembre prochain, le marché a été signé avec cette entreprise.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et la signature du marché

(Préfecture du Cantal - Reçue le 14.11.2007)

OBJET : Délibération spécifique pour l'aménagement d'une voie publique et l'établissement ou l'adaptation des réseaux d'eau, d'assainissement, de communication, d'électricité et d'éclairage Public.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332 -6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332-11-2,

Vu la délibération du 16 décembre 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Reilhac (PVR)

VU la délibération du 12 Juin 2007 fixant le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi. Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur ouest de la Cité des Landes implique des travaux d'aménagement de la voie publique et des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'eau potable, d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, de communication, d'électricité et d'éclairage public,

Considérant que la commune met la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires par souci d'équité par rapport aux lotissements communaux, Considérant qu'une adaptation de la limite des 80 Mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont :

- Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - Proximité de zones déjà urbanisées, coté EST en partie haute et basse du projet
 - Morphologie urbaine du secteur concerné
 - Volonté de la commune de ne pas urbaniser à proximité de la ligne de crête, côté Nord,
- Considérant que, compte tenu du montant estimé des travaux, la municipalité souhaite dans un premier

Au fil des réunions du Conseil Municipal

temps ne réaliser que les travaux de voirie et de réseaux que dans la parcelle COUDERC, Considérant que les études détaillées du projet ont intégré des modifications de tracés de la voie, et de la nature du revêtement des trottoirs (enrobé coloré en remplacement du tri couche coloré), et ont permis une réévaluation des dépenses à la charge de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

ARTICLE 1er : d'engager la réalisation des travaux de ces voies publiques et des réseaux, dans la parcelle COUDERC, dont le coût total estimé (hors réseau gaz), s'élève à 267 703.67 € TTC (valeur novembre 2007).

Travaux d'Établissement ou d'adaptation des réseaux : ou d'adaptation des réseaux :

COUT H.T.	
- Eau Potable et assainissement eaux usées	24 253.90 €
- Électricité / Éclairage Public	16 012.50 €
- Éléments souterrains de communication	11 355.00 €
- Plan de récolement / Plantations	3 645.00 €

Travaux d'aménagement de voies

- Travaux de voirie	128 525.00 €
- Écoulement des Eaux Pluviales	48 605.00 €

Dépenses diverses

- Participation au matériel d'éclairage public	12 000.00 €
- Frais d'acquisitions foncières	4 200.00 €
- Frais de topographie	800.00 €
- Frais de publicité et reprographie	500.00 €
- Coordonnateur SPS	1 200.00 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre	14 500.00 €
- Frais de câblage électricité et éclairage public	1 000.00 €
- Vérification de conformité France Télécom	350.00 €
COUT TOTAL H.T.	266 946.40 €
COUT TOTAL TTC	319 267.89 €
Subventions	-----
COUT TOTAL NET	319 267.89 €

ARTICLE 2 : de fixer à 319 267.89 € TTC la part du coût d'aménagement de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

ARTICLE 3 : Les propriétés foncières concernées sont situées :

- Entre 60 mètres et 80 mètres de part et d'autre de la voie, suivant le plan joint.

ARTICLE 4 : de fixer le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 9.97 € TTC le m² et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

ARTICLE 5 : que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice 1435 (valeur du 2ème trimestre 2007) : Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme. Préfecture du Cantal - Reçue le 23.11.2007

OBJET : Travaux de Sécurisation du Hameau de Reilhaguet : Demande de DGE

Les travaux cités en objet peuvent être éligibles à une subvention d'Etat, la DGE.

Le montant estimatif de ces travaux établi par la DDE s'élève à 45 400 € H.T soit un montant TTC de 54 298 €. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- approuve ce dossier de consultation des entreprises
- accepte le devis correspondant
- fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant total des travaux TTC :	54 298.00 €
DGE sollicitée :	27 240.00 €
Fonds propres et emprunt	27 058.00 €

- demande à Monsieur le Préfet l'inscription de ces travaux sur le programme DGE 2007.
Préfecture du Cantal - Reçue le 14.11.2007

OBJET : Dotation Globale d'Équipement 2ème Part des communes : Programmation 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'examen d'Avant Projet Détaillé établi par la Direction Départementale de l'Équipement du Cantal concernant le projet d'aménagement de la voie communale n°9 dite « Allée de Messac ».

Ce dossier fait ressortir un montant H.T. des travaux à l'entreprise égal à 240 817.50 €, ce qui représente une dépense globale de 313 492.53 € TTC, comprenant les frais annexes études et surveillance et honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité des membres présents :

- approuve ce dossier d'avant projet détaillé
- accepte le devis correspondant
- assure le financement de la façon suivante :

Montant total des travaux :	313 492.53 € TTC
D.G.E. sollicitée	96 327.00 €
Fonds propres et emprunts	217 165.53 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'inscription de ces travaux sur le programme DGE 2008.

Préfecture du Cantal - Reçue le 14.11.2007

OBJET : Urbanisme - Convention de Mise à disposition des services de la DDE.

La nouvelle réforme d'urbanisme a été mise en place au 1er octobre 2007. Cette réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme redéfinit le champ des autorisations, garantit les délais de réponse à l'usager et clarifie les responsabilités des différents intervenants.

Il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention de mise à disposition des services de la DDE pour tenir compte de ces évolutions.

En application de l'article 61 de la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences (article 1 422-8 du code de l'urbanisme) le CM

- DEMANDE que les services de l'État soient mis gratuitement à disposition de la commune pour l'instruction des actes relatifs à l'application du droit du sol délivrés au nom de la commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la DDE pour l'instruction des actes relatifs aux autorisations et occupation du sol et actes assimilés.

Préfecture du Cantal - Reçue le 23.11.2007

OBJET : Travaux d'Éclairage Public : Les Violettes et fontaine au bourg.

Des travaux d'Éclairage Public ont été demandés pour Les Violettes et Fontaine du Bourg.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 2 844.59 € TTC. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant des travaux H.T. la participation restant pour 60 % du H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet : Les Violettes et fontaine au bourg.
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz

OBJET : Travaux d'Éclairage Public : Nouvelle Voirie à Cap del Couderc.

Travaux d'Éclairage Public pour les travaux suivants : Nouvelle Voirie à Cap del Couderc
Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités

Concédantes de l'Électricité et du Gaz.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 7 491.64 € TTC. le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant des travaux H.T. et une participation de la Commune de 60% du HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet : Nouvelle Voirie à Cap del Couderc.

- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz

OBJET : Mise en place du régime indemnitaire du Personnel Communal :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de la commission chargée de mettre en place un régime indemnitaire du personnel communal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel titulaire et stagiaire en contrepartie ou à l'occasion du service qu'ils exécutent dans le cadre de leur fonction définies par le statut particulier dont ils relèvent. Ces avantages, à caractère facultatif, découlent de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié (par les décrets n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 et n° 2002-60 du 14 janvier 2002).

Ce régime indemnitaire s'organise autour de trois règles :

- transfert de compétences en matière indemnitaire au profit de l'organe délibérant,
- principe de parité entre les cadres d'emplois territoriaux et les corps de la Fonction Publique d'Etat
- principe de légalité des avantages attribués.

Monsieur le Maire propose de fixer ce régime indemnitaire, calqué sur un 13ème mois, correspondant à une part fixe de 75 % du salaire et d'une part variable de 25 % attribuée par le Maire selon des critères référencés. Ce régime indemnitaire s'appliquerait comme suit :

Dénomination de cette indemnité : Indemnité de Mission des Préfectures (IEMP) instauré par le décret n° 97-1223 du 26.12.1997 et l'arrêté ministériel fixant les montants de référence de cette indemnité qui prévoit que l'assemblée délibérante fixe dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Personnel Concerné : Le Personnel Titulaire et Stagiaire en activité au 1er janvier 2007 et recruté depuis le 1er janvier 2007 (au prorata du temps de travail effectué).
Montants annuels de référence : (mise à jour au 01.02.2007)

Filière technique (Agent de maîtrise et adjoint technique principal (1ère et 2ème classe) : 1 158.61 € et adjoint technique (2ème classe, 1ère classe) : 1 143.37 €
Filière administrative :

Adjoint Administratif - Adjoint administratif Principal (2ème Classe, 1ère classe) : 1 173.86 €
Rédacteur : 1 250.08 €.

Ces montants annuels de référence seront affectés d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3 dont le résultat obtenu ne pourra excéder le montant correspondant à un treizième mois.

Clause de revalorisation : Cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux, les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire. (Avancement de grade, d'échelon, revalorisation d'indice de rémunération).
Date d'effet : Ce régime indemnitaire prend effet à compter du 1er décembre 2007.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Versement : Pour 2007, cette indemnité sera versée en une seule fois en décembre 2007.

A compter de 2008, le versement sera semestriel :

Part fixe : 75% en Juin

Part variable 25 % en décembre, à l'appréciation de Monsieur le Maire selon les critères définis ci-après :

Critères :

· Manière de servir de l'agent (accueil, analyse de situation, initiative, communication, discrétion, ...)

· Disponibilité et assiduité de l'agent (pendant et parfois hors de son temps de travail...)

· Valeur professionnelle (sens du service public, connaissance, hygiène, sécurité, animation, surveillance...)

Un arrêté individuel fixera les parts (fixe et variable) attribuées à chaque agent pour 2007 et à chaque modification de la part variable s'il y a lieu pour les années suivantes.

De plus, il est proposé d'attribuer une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires au rédacteur exerçant les fonctions de secrétaire de mairie en contrepartie des heures de présence aux réunions.

Cette indemnité est fixée à 60 € par mois, à compter du 1er décembre 2007, calculée selon le barème suivant : 840.04 €/an affecté du coefficient 0.86. Cette indemnité sera versée mensuellement à l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE ces propositions

Préfecture du Cantal - Reçue le 23.11.2007

OBJET : Acquisition de terrain COUDERC/IRLANDE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans la perspective de faire des réserves foncières, contact a été pris avec Monsieur COUDERC Pierre et Madame IRLANDE, propriétaires de la parcelle AD n°6 située à Cap del Couderc, d'une superficie totale de 4 188 m², pour une éventuelle acquisition par la commune.

Après négociation, Monsieur COUDERC et Madame IRLANDE accepteraient de vendre cette parcelle à la commune au prix de 10 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- ACCEPTE l'acquisition de cette parcelle au prix de 10 € le m².

OBJET : Vente de terrain à Monsieur PERE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une bande de terrain située entre la maison de Monsieur PERE et le lot n° 10 du lotissement du Pré Vert.

Cette parcelle nouvellement cadastrée parcelle AH n° 168, d'une superficie de 97 m² jouxtant la propriété de Monsieur PERE,

- ACCEPTE la vente de cette parcelle au prix de 10 € le m².

- DIT QUE les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Séance du 4 décembre 2007

OBJET : Convention « Assistance Retraite »

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a transmis une proposition de convention par laquelle le CDG 15 accepte de prendre en charge la collecte et l'envoi à la CNRACL des données administratives dématérialisées.

Le coût de cette prestation s'élève à 70 € par dossier d'agent.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE les termes de cette convention

OBJET : Installation prises guirlandes.

Installation des prises pour l'illumination de Noël.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 883.31 € TTC

La participation du syndicat d'électrification 40 % du

prix H.T., la Commune 60 % du H.T.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la réalisation de ces travaux

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les contrats enfance et temps libres signés avec les communes de « Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles et Reilhac » et la Caisse d'Allocations Familiales / Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Cantal pour le temps libres » sont arrivés à échéance au 31 décembre 2006.

Les communes du territoire contractuel désirant poursuivre l'offre d'accueil pour les plus jeunes et les activités de loisirs en faveur des enfants et des adolescents, il vous est proposé le renouvellement de la contractualisation avec la CAF et MSA.

Ces deux organismes proposent depuis le 1er Juillet 2006 un nouveau dispositif contractuel : Le contrat Enfance Jeunesse. C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil et à l'épanouissement du jeune jusqu'à 17 ans révolus et à son intégration dans la société.

Il est donc proposé :

La signature du Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2007 et ce jusqu'au 31 décembre 2010 sur le volet « enfance » et « jeunesse ».

- Le CM autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse

OBJET : PVR Cité des Landes - 1ère tranche - Réalisation de la voirie et réseaux divers. Approbation du DCE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le calendrier pour la réalisation des travaux cités en objet. Compte-tenu de ce calendrier, il y aurait lieu de procéder à l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises établi par la Direction Départementale de l'Équipement dont le montant estimatif s'élève à 270 429.90 € H.T. soit un montant TTC de 323 434.16 €. Après avoir pris connaissance de ce DCE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve ce dossier de consultation des entreprises et décide de :

- procéder à la consultation des entreprises par voie de presse

- signer les marchés à intervenir suite à la décision de la commission d'appel d'offres.

- dit que les crédits budgétaires concernant cette opération sont inscrits au budget 2007

OBJET : PVR Cité des Landes - 1ère tranche - Réalisation de la voirie et réseaux divers. Mission SPS : Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux cités en objet, il y aurait lieu de prévoir la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé SPS (mission concernant strictement la prévention et la sécurité des travailleurs) ceci en raison de l'intervention concomitante d'au moins deux entreprises : pour le compte de la commune - de Monsieur COUDERC et éventuellement une troisième pour le compte de la CABA.

L'estimation de cette prestation s'élève à 1 200 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- charge Monsieur le Maire de consulter les bureaux spécialisés suivantes :

- Société CALLIESPACE

- Société IGETEC

- Société VERITAS

- Société SOCOTEC

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir suite à la décision de la commission d'appel d'offres.

OBJET : Enquête Publique : Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée sur le Commune d'YTRAC.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'une enquête publique est en cours depuis le 5 novembre 2007. Elle concerne, selon l'étude reçue de la Préfecture, l'installation de plusieurs unités de production du Groupe COLAS sur le territoire de la Commune d'YTRAC, au lieu-dit « Le Pontet ».

Il en ressort que 5 communes : YTRAC, AURILLAC, REILHAC, CRANDELLES, NAUCELLES sont concernées et doivent formuler un avis car des parties de leur territoire sont situées à moins de 3 kilomètres du site considéré.

Ces installations entrent dans la réglementation des installations classées à risques pour l'environnement :

- installation de traitement des matériaux de carrière,

- d'une centrale à béton

- d'une centrale d'enrobés à froid

- d'une centrale d'enrobés à chaud

et sont situées en bordure de la RD 120, couvrant une surface d'environ 5 hectares, qui se présente à ce jour comme une entité agricole importante.

Le Conseil Municipal,

* suite au rapport, aux diverses informations reçues par la presse, les riverains, le document d'information de l'Association ADEVA (Association pour la Défense de l'Environnement de la Vallée de l'Authre), remis en Mairie à Monsieur Le Maire, et autres informations :

* Après avoir constaté

- que dans cette zone d'implantation, dans un rayon de 3 kilomètres environ existe une importante urbanisation (500 habitations, 1500 habitants, source ADEVA) : ESPINAT, LE PONTET, VIERS, LACAMP, COLOGNE, COLINETTE, BROUSSE, une partie de NAUCELLES, la structure d'accueil pour handicapés de CUEILHE, et dans l'avenir, la programmation d'une zone d'habitat à CUEILHE.

- que la RD 120 à proximité immédiate, verra s'accroître sa densité de circulation avec un va-et-vient de plus de 100 camions (information COLAS), 170 selon ADEVA. Cela ne manquera pas d'apporter une gêne très conséquente sur cette voie empruntée par un grand nombre d'usagers des secteurs de ST-PAUL-DES-LANDES, LAROQUEBROU, NAUCELLES, REILHAC et autres, et considérée comme principale liaison vers la A 20 et la A 89 (TULLE -BRIVE).

- que la rivière l'Authre traverse toute cette zone et risque de subir encore de nouvelles pollutions, provenant des activités de ces installations, et en plus dans une zone inondable.

- que les risques pour la santé sont présents : fumées, poussières, odeurs, gaz, ou bruits pour les habitants les plus proches.

- un manque d'information en amont à l'égard des populations concernées.

PRECISE, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- qu'il serait opportun que l'entreprise, devant le refus des habitants de cette zone, envisage la recherche d'une autre zone beaucoup plus adaptée à ce type de projet.

A. Freyssinier

Budget 2007

Le 29 mars 2007, le Conseil Municipal s'est réuni pour procéder au vote du budget primitif 2007. Après présentation des propositions, le budget principal et budgets annexes ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Les résultats de l'année antérieure ayant été repris au budget primitif, il n'y a pas eu de budget supplémentaire. Les modifications budgétaires ont été enregistrées par des virements de crédits.

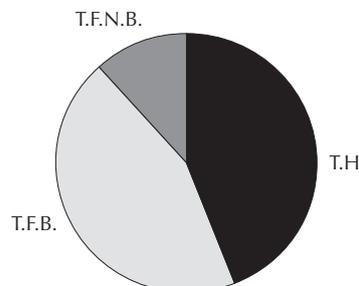
Le montant du budget primitif 2007 s'établit à 1 974 001.85 € se répartissant comme suit :

Section de Fonctionnement : 632 641.00 €

Section Investissement : 1 341 360.85 €

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2007 :

T.H	101 806,00 €
T.F.B	100 779,00 €
T.F.N.B	21 513,00 €
TOTAL	224 098,00 €



Ces contributions directes représentent 35.01 % des recettes du budget de fonctionnement.

Évolution des taux des trois taxes communales :

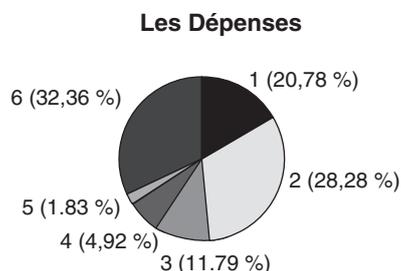
	Taux 2000 et 2001	Taux 2002	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005	Taux 2006	Taux 2007
T.H	14,48	14,70	15,16	15,46	15,77	16,01	16,25
T.F.B	19,88	20,18	21,39	21,82	22,25	22,58	22,92
T.F.N.B.	19,88	79,84	79,98	81,57	83,19	84,44	85,71

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

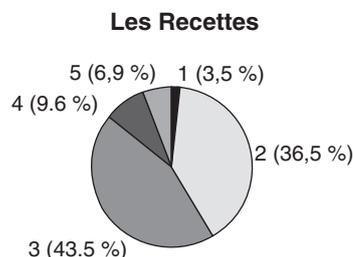
Les dépenses se décomposent comme suit :

1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie)	116 280.00 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	194 700.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, les participations au Syndicat du Col de Légal, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	73 785.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	40 000.00 €
5 - Dépenses imprévues	7 876.00 €
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	200 000.00 €

Les Dépenses



Les Recettes



1 - Ventes de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	18 400.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	234 023.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	317 813.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC et travaux en régie.	32 500.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2006)	29 905.00 €

Budget 2007

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à **1 341 360.85 €**

* Opérations financières comprenant	223 345.85 €
- le report de l'exercice 2006	108 345.85 €
- les remboursements du capital d'emprunt	115 000.00 €
* Programme de voirie :	
- Aménagement de la traverse de Brousse	521 300.00 €
- Finition travaux voirie Lot des Landes	306 000.00 €
- Levé topographique Reilhaguet	1 600.00 €
- Honoraires échange de terrain et divers (reste à réaliser 2006)	8 700.00 €
- Aménagement plate-forme	165 000.00 €
* Accès lotissement privé (PVR)	248 000.00 €
* Aménagement accès Maison de retraite (Reste à réaliser 2006)	89 570.00 €
* Restructuration du cimetière (3ème phase)	4 500.00 €
* Dénomination des rues (dont reste à réaliser 2006 : 10 300 €)	13 000.00 €
* Travaux Éclairage Public	26 000.00 €
* Aménagement de bâtiments communaux (WC école, salle polyvalente), aménagement cour Ecole et travaux en régie	43 000.00 €
* Acquisition de matériel divers (isoloir PMR, miroirs de signalisation, matériel de voirie, suspensions florales, 2 ordinateurs pour Ecole)	10 780.00 €
* Acquisition foncière	126 400.00 €
* Elaboration de Plan Local d'Urbanisme	2 800.00 €
* Fonds de concours (budget annexe MAPAD, Gymnase Naucelles, 2 X 2 voies quatre chemins)	20 665.00 €

Ces dépenses sont financées par :

Subvention Conseil Général (rues du bourg et Lotissement des Landes et Cœur de village et aménagement village de Brousse -	82 230.00 €
Subvention ETAT (DGE) Aménagement de la traverse de Brousse	51 465.00 €
Subvention achat ordinateurs Ecole	2 450.00 €
PVR accès lotissement Cap del Couderc	97 000.00 €
Vente de terrains	24 248.00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	197 367.85 €
Subvention État (P.L.U.)	7 800.00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	200 000.00 €
Fond de Compensation TVA et Taxes Locales d'Équipement	41 946.00 €
Emprunt à prévoir	636 854.00 €
- Travaux 2007 : 194 454 €	
- PVR lotissement à Cap del Couderc : 151 000 €	
- Réserve foncière : 126 400 €	
- Plate-forme / côté terrain MAPAD : 165 000 € (seul, l'emprunt pour les travaux de voirie 2007 a été réalisé en 2007).	

CCAS

Le budget du CCAS s'équilibre à la somme de 6 310.29 €. Les principales dépenses sont les colis de Noël et le repas des Aînés. Les dépenses exceptionnelles sont les secours et aides aux voyages scolaires.

BUDGET MAPAD :

Le montant total des travaux à prévoir et des frais financiers s'élève à 7 135 830.00 € financés par des subventions (Conseil Général, CABA, réserves parlementaires, participation des communes, État (DGE), prêt CRAM, un emprunt PLS et un prêt complémentaire).

LOTISSEMENT DU PRE VERT :

Le budget prévisionnel s'élève à la somme de 330 000 € H.T. financés par la vente de terrain (298 000 €) et une subvention du Conseil Général de 32 000 €.

Subventions aux associations :

APE ECOLE PUBLIQUE	
Subvention habituelle :	1 037.00 €
Sorties piscine	520.00 €
Activités extra scolaires :	915.00 €
Coopérative scolaire : projet d'école	150.00 €
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE CANCER	77,00 €
COMICE AGRICOLE JUSSAC	46,00 €
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	76,00 €
PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	23,00 €
FOOTBALL CLUB REILHACOIS	1 067,00 €
FOOTBALL CLUB REILHACOIS (tournoi féminin)	300,00 €
Entente Sportive Vallée de l'Authre	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	31,00 €
F.A.L.	23,00 €
Ass. Jeunesse et Plein Air	31,00 €
Association de PECHE	16,00 €
Le tilleul Reilhacois	260,00 €
Le Tilleul Reilhacois (sub exceptionnelle : Echange Rion des Landes)	300,00 €
Le Tilleul Reilhacois (sub exceptionnelle : Projet Pétanque)	200,00 €
Comité des Fêtes	990,00 €
Comité des Fêtes (podium pour fête)	210,00 €
Bibliothèque sonore	46,00 €
Club Canin Cantalien	153,00 €
Club Canin Cantalien (sub exceptionnelle)	150,00 €
Club des Aînés	230,00 €
A.C.C.A.	229,00 €
EPICERIE SOCIALE	200,00 €
VALLEE DES POETES	100,00 €
Association donateurs de sang	200,00 €
Association de GYM	450,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Assoc Anciens Combattants	100,00 €
HBC NRJ (Naucelles – Reilhac - Jussac)	150,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	150,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES	8 880.00 €
PROVISION	620.00 €
TOTAL PREVU EN SUBVENTIONS	9 500.00 €

Don du sang

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE JUSSAC ET SES ENVIRONS (MARMANHAC - REILHAC)



LA JOURNEE DE PROMOTION DE DON DU SANG :

Elle s'est déroulée chez nous le Samedi 12 Mai 2007.

Les donateurs de sang de Jussac-Marmanhac-Reilhac avaient organisé 2 randonnées.

• La randonnée de Jussac-Reilhac qui s'est déroulée en partenariat avec le Centre Social de la Vallée de l'Authre a regroupé

environ 100 personnes.

• La randonnée de Jussac- Marmanhac- en participation avec l'Association Les Sentiers de l'Authre a réuni une trentaine de personnes.

• Le tirage de la tombola « cœur de la vie » a permis de gagner des paniers garnis grâce à la participation des patrons des Bars :

Le Cantou, Jussac,
Le Pont d'Authre, Jussac
Le Prado, Jussac,
Le Bar des Amis, Marmanhac,
Chez Sylvie et Pascal, Reilhac.

Cette journée s'est terminée par un goûter, bien apprécié par les marcheuses et les marcheurs.

L'ENVOI DES CARTES D'ANNIVERSAIRE :

Les jeunes de Jussac-Marmanhac-Reilhac- qui ont eu 18 ans ont reçu une carte de souhaits. Ils savent ainsi qu'à partir de 18 ans on peut être donneur de sang bénévole.

LA PARTICIPATION AU TELETHON :

L'Association a pris sa part habituelle pour la préparation de la salle polyvalente.

L'ASSEMBLEE GENERALE :

L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 2 février 2007.

• Le Bureau a été remanié ainsi :

Présidente :
Jeanne VERCHERE, Jussac
Vice Présidente :
Christiane SOUBRIER,
Reilhac

Trésorier :
Fabrice KANNENGISSER,
St Paul des Landes

Secrétaire :
Yvette ROLLAND, Reilhac
Secrétaire Adjointe :
Ginette APCHIN, Reilhac

• Le Conseil d'Administration s'est enrichi de 6 nouvelles personnes :

Jean GARRY, Jussac- Régis LACASSAGNE, Marmanhac- Gilbert LAUSSAC, Reilhac- Marie Jo LOCHE, Marmanhac- Annie PICARD, Reilhac- Claude ROLLAND, Reilhac.

• Les Diplômes :

De nombreux diplômes ont été distribués en récompense de la générosité et la fidélité des donateurs.

Et l'Assemblée Générale s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la Municipalité de Jussac et par un Repas au Restaurant du Pont d'Authre.

L'APPEL A LA GENEROSITE :

« Augmentation des Besoins..... Prélèvements en baisse ! » Entend-on parfois.

Le Don de Sang devrait devenir un acte banal, régulier, ancré dans le quotidien.

A la portée de tous, ce geste simple et solidaire ne doit pas revêtir un caractère exceptionnel. L'augmentation des besoins pour la France est estimée à **800 dons supplémentaires par jour**. Cela suppose que les donneur effectuent au moins 2 dons par an (contre 1,6 aujourd'hui).

« VOTRE SANG POUR UNE VIE »

LE CALENDRIER 2008 :

• Prochaines collectes :

- Mardi 8 Janvier 2008, Jeudi 15 Mai 2008, Mardi 7 Octobre 2008 de 16 Heures à 19h 15 à la Salle Polyvalente de Jussac.

• L'Assemblée Générale aura lieu le Vendredi 8 Février 2008 à 18h30 Salle des Loisirs à Jussac.

LE DON DE SANG :

Comment se déroule un don ?

Un don de sang se décompose en quatre phases :

- 1 - L'inscription administrative
- 2 - L'entretien médical
- 3 - Le prélèvement

Le don de sang total :

Durée : il dure entre 8 et 10 mn. L'infirmière prélève une poche de 450ml et des tubes échantillons permettant d'effectuer les contrôles biologiques.

Fréquence des dons : les hommes peuvent donner 5 fois par an et les femmes 3 fois avec un intervalle de 8 semaines entre chaque don

Age : entre 18 et 65 ans.

Le don de plaquettes :

Durée : il dure environ 1 h 30. Le sang est prélevé et séparé en ses différents constituants. Les plaquettes sont collectées et les autres composants sont restitués au donneur.

Fréquence des dons : 5 fois par an avec un intervalle de 8 semaines entre chaque don.

Age : entre 18 et 60 ans.

Le don de plasma :

Durée : il dure environ 45mn. Les autres composants (plaquettes et globules rouges) sont restitués au donneur.

Fréquence des dons : jusqu'à 20 fois par an avec un intervalle de 2 semaines entre chaque don.

Age : entre 18 et 65 ans.

4 - le temps du repos et de la collation

Après votre don vous serez accueilli (e) dans l'espace repos où une **collation** vous sera offerte.

LA VIE DE L'ASSOCIATION EN 2007 :

LES COLLECTES :

Trois collectes ont eu lieu en Janvier, Mai, octobre 2007.

La collecte du mois de mai était parrainée par les Associations de Gymnastique Volontaire de Jussac et de Reilhac.

Année	Collectes	Donneurs présentés	Poches recueillies	Nouveaux Donneurs au Site de Jussac	Premiers Dons
2006	Janvier	66	61	10	4
	Mai	72	65	12	2
	Octobre	56	53	05	0
	Total 2006	194	179	27	6
2007	Janvier	54	53	05	5
	Mai	69	59	12	7
	Octobre	41	34	07	4
	Total 2007	164	146	34	16
Par rapport à 2006		- 30	- 33	-03	+10



C.C.A.S.

Présidé par le Maire Jean-Pierre PICARD, cette commission fonctionne avec une subvention votée par le Conseil Municipal lors du Budget Primitif. Elle est gérée par des membres élus et des membres nommés ; son rôle est d'apporter un soutien aux personnes en difficultés et aux personnes âgées de la Commune.

Les membres élus sont Mesdames APCHIN Ginette, FONTANILLE Viviane, SOUBRIER Christiane et Monsieur BOULDOYRE Simon.

Les membres nommés sont Mesdames COSTES Marie-Louise, LAPOUBLE Juliette, LABERTRANDIE Marie-José et MEYNIEL Isabelle.

En 2007, la commission a examiné des demandes d'aides exceptionnelles, instruites dans un premier temps par les services sociaux départementaux pour des familles rencontrant des difficultés financières. Des aides pour des voyages scolaires ont également été attribuées.

La commune est également membre de l'Epicerie Sociale ou Association A.B.C. (Accueil Boutique Conseil) dont le but est d'apporter une aide ponctuelle aux personnes en difficultés, suite à un surendettement passager, à un décès, une perte d'emploi...

Les dossiers sont instruits par l'Assistante Sociale dont dépend la commune, à savoir Mme GARDES, présente à la Mairie de REILHAC tous les 2ème jeudis de chaque mois de 10h00 à 12h00. (Les autres permanences ont lieu les 1er et 3ème jeudi à JUSSAC et le 4ème jeudi à NAUCELLES dans le même créneau horaire).

Depuis son adhésion au CLIC, les personnes souhaitant des renseignements notamment pour l'aide au maintien à domicile des personnes âgées pouvaient venir rencontrer des responsables du CLIC à la mairie une fois par mois. Lors de sa dernière réunion de l'année, cette association a décidé, avec l'accord des membres délégués des communes, de suspendre ses permanences où peu de personnes se rendaient. A compter de 2008, les personnes pourront joindre directement les responsables du CLIC à Aurillac au 04.71.45.47.46 ou contacter la mairie de REILHAC.

En 2007, le traditionnel repas des Aînés s'est déroulé le 4 mars, jour également de la fête des Grand-mères, repas concocté par les membres du CCAS aidés de quelques béné-



Les bénévoles du CCAS

voles. La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Un joli bouquet a été remis à chaque « mamie » lors de cette journée.

Le 3 juin, les membres du CCAS se sont retrouvés pour effectuer la distribution de la rose pour la fête des mères.

Enfin, pour terminer l'année et fêter Noël, les personnes de plus de 70 ans ont reçu, comme à l'accoutumée, un très joli colis de Noël, et les personnes résidant en Maison de Retraite se sont vu remettre un boîte de chocolats.

Remerciements aux bénévoles.

Le Bureau



Les Aînés de Reilhac en groupe...



Distribution des roses



... Et à table...

Travaux de la maison de retraite - Vœux du Maire

TRAVAUX DE LA MAISON DE RETRAITE

Le mot de l'Architecte MAROT

Le chantier de la maison de retraite a débuté en septembre 2006.

Actuellement le paysage de cette maison de retraite s'affirme dans son environnement.

Les deux ailes de la partie hébergement des chambres sont réalisées.

Nous pouvons dès à présent vérifier que les jeux de toiture variés et différents sont là pour s'intégrer aux volumes bâtis du lotissement et créer une sensation de hameaux pour se marier au paysage du bourg.

Les parties de liaisons centrales qui sont les salons et la salle à manger avec côté nord, les locaux cuisine et la chaufferie gaz et bois sont en cours de réalisation.

Malgré les intempéries, les interventions délicates des fondations ont été menées à bien grâce au sérieux et à la diligence de l'entreprise de

gros œuvre – LAMOURE Joël - ayant en charge les travaux de gros œuvre.

Actuellement le traitement des abords prend forme sur le versant sud avec le réglage des terres en prolongement du terrain de football ainsi qu'avec le tracé des chemins de promenade extérieurs qui commencent à dessiner les futurs paysages des abords. Pour gagner une saison, des premières plantations viennent d'être réalisées.

Le paysage du lotissement va poursuivre cette composition pour créer un ensemble harmonieux dans cette nouvelle entrée de Reilhac.



Vœux du Conseil Municipal



C'est en très grand nombre que les Reilhacois et Reilhacois ont répondu par leur présence à l'invitation de Jean Pierre PICARD, Maire, et de son Conseil Municipal à la cérémonie des vœux qui s'est déroulée à la salle des fêtes en y associant tout le personnel communal.

C'est devant ce parterre d'invités ou l'on pouvait remarquer la présence de tous les Présidents d'Association, des membres du CCAS, du Conseiller Général Jacques Markarian arrivé au cours de la manifestation, que Jean Pierre Picard présentait ses vœux :

« Même s'il y a toujours une certaine mélancolie à voir ainsi le temps passer toujours un peu trop vite, c'est avec un très grand plaisir que je vous retrouve pour cette nouvelle année.

Merci d'avoir répondu présent, et aussi nombreux, pour porter un toast à 2008. Je forme à l'intention de vous tous et de vos familles mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, et d'épanouissement personnel. Bien évidemment tout le conseil municipal, les membres du CCAS et les employés municipaux s'associent à ces souhaits.

Mes souhaits vont aussi, vers tous ceux qui vivent dans la solitude, ceux qui rencontrent

des problèmes de santé, qui sont dans la peine. Je leur souhaite beaucoup de courage, en espérant une plus grande solidarité de la part de la société à leur égard. J'ai aussi une pensée attristée pour tous ceux qui nous ont quitté en 2007 et beaucoup de compassion à l'égard de leur famille très éprouvée. »

Puis, pour respecter la coutume, le Maire retrace l'année écoulée, les décisions prises, les travaux effectués sous l'impulsion du conseil municipal qui a su travailler dans une entente sereine et un état d'esprit sans faille. A son effectif :

Traverse de Brousse, le lotissement des Landes, la mise en sécurité du hameau de Reilhaguet qui ont été inaugurés par Mr le Préfet Paul Mourier en présence de Jacques Markarian, du Maire, et du CM, entourés des habitants de ces secteurs ;

Puis après avoir donné quelques informations sur l'avancement des travaux de la maison de retraite, il annonçait son ouverture pour la fin de l'année 2008 mais qu'il restait encore beaucoup à faire, dont un parcours de santé financé en grande partie par le Conseil Général et la CABA, avec une participation de 80 000 €uros pour chacune des deux collectivités.

Enfin après les remerciements adressés aux associations, au personnel de la commune, des différents services de l'ETAT, de la DDE, du CONSEIL Général pour leur collaboration, Jean Pierre PICARD ajoutait :

« J'ai sûrement été trop long, pardonnez moi, merci d'être venus si nombreux et de m'a-

voir écouté, mais c'est aussi à ces petits signes que l'on reconnaît l'engagement Citoyen sans lequel la collectivité ne peut se développer en totale harmonie. Je formule des vœux pour que vous puissiez longtemps profiter de notre douceur de vivre en conservant une santé florissante et de réussir dans les projets qui vous tiennent à cœur. »

La fin de la soirée s'est terminée par un buffet, préparé par le Personnel devant lequel, les invités ont pu assouvir leur gourmandise, et boire le verre de l'amitié.

L'Adjoint aux Finances et à La Communication.

A. Freyssinier



Visite du Préfet à Reilhac

INAUGURATION

TRAVERSE DE BROUSSE - LOTISSEMENT DES LANDES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE HAMEAU DE REILHAGUET

A l'initiative du Conseiller Général Jacques Markarian et des Maires du Canton de Jussac Monsieur le Préfet Paul Mourier a visité les Communes de ce Canton le 2 Janvier 2008.

Installé depuis peu dans le Cantal le Représentant de l'Etat n'a pas hésité a mettre en pratique les objectifs énoncés a son arrivée dans le département d'être au plus près du terrain avec les Elus.

C'est ainsi que cette journée lui a permis de mesurer sur le terrain l'importance et le choix pertinent des réalisations, mais aussi des projets à mettre en place dans ces cinq communes et d'ouvrir un dialogue fructueux avec les Elus du canton.

En ce qui concerne notre Commune le Maire Jean Pierre Picard s'est félicité de cette initiative et a remercié chaleureusement le Représentant de l'Etat de lui avoir réservé une partie de l'après midi pour lui faire visiter la commune, et d'avoir bien voulu inaugurer trois réalisations sur Reilhac en présence du Conseiller Général, des Maires du Canton, du Conseil municipal de Reilhac et des habitants de ces secteurs.

Après avoir coupé le ruban tricolore à Brousse avec la participation d'un grand nombre d'habitants du Hameau, le périple s'est prolongé sur Reilhaguet, ou, devant le four banal. Le Maire a pu présenter et expliquer le procédé utilisé pour réaliser ces travaux de sécurisation.



Inauguration à Brousse



A Brousse



A Reilhaguet

Puis après le passage au lotissement des Landes Jean Pierre Picard a convié MR le Préfet à faire un petit détour par la Maison de Retraite ou il a pu lui faire constater l'avancement des travaux et les capacités d'accueil de cette structure en présence du Président de la Communauté d'Agglomération Jacques Mézard ayant pu se libérer de ses obligations professionnelles.

La visite s'est terminée à la Mairie où le Maire Jean Pierre Picard s'est adressé aux personnalités présentes et aux habitants de Brousse, Reilhaguet, et des Landes :

« Monsieur le Préfet
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Président de la CABA,
Mes chers Collègues Maires et élus,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

C'est avec un très grand plaisir que je vous

accueille dans notre belle mairie, pour cette triple inauguration :

- Traverse de Brousse
- Lotissement des Landes
- Sécurisation du hameau de Reilhaguet.

Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous dire, l'honneur que vous nous faites, moins de deux mois après la prise de vos fonctions dans le département du Cantal et le premier jour ouvré de l'Année, de venir à Reilhac, pour couper le traditionnel ruban.

Je sais que cela n'a pas été facile compte tenu de votre emploi du temps très chargé, puisque dans quelques jours vous serez tenu au « devoir de réserve ».



Visite du Préfet Maison de Retraite

A cet instant, je voudrais excuser notre Député et Président du Conseil Général, Vincent Descoeur, retenu par des obligations prises antérieurement, il m'a d'ailleurs écrit personnellement pour s'excuser.

Mais je tiens ici à le remercier à travers notre Conseiller Général, Jacques Markarian, pour les aides importantes qui ont accompagné ces trois dossiers.

Visite du Préfet



Réception en Mairie

Crandelles, par un busage du fossé, un trottoir séparé de la chaussée par une bordure haute, type T2, et traité en enrobé clair, type COLCLAIR.

- accompagnement végétal et enherbé des espaces non utilisés du domaine public.
- mise en valeur d'espaces singuliers de la traverse tels que :

Permettez-moi de revenir brièvement sur chacun d'entre eux :

Tout d'abord, **la traverse du hameau de Brousse** :

Pour la circonstance, je tiens à remercier tous les habitants de Brousse, qui ont montré, pendant la durée des travaux, une remarquable compréhension vis-à-vis des nuisances occasionnées.

Je sais qu'un certain nombre de riverains pousse aujourd'hui un soupir de soulagement.

En 2004, la commune de REILHAC s'est engagée dans une opération Cœur de Village. Suite au diagnostic et au constat établi pour le hameau de Brousse, par le CAUE, le Conseil Municipal décide d'aménager la traverse de Brousse.

Ces orientations d'aménagement, conjuguées aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, ont permis d'élaborer un projet dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- calibrage de la chaussée à 5 m, sauf au carrefour avec la voie communale de Brousse, où sa largeur est réduite à 4.50 m, compte tenu du bâti existant.
- création d'un cheminement piéton d'une largeur de 1.50 m entre le bief du moulin et la sortie du hameau côté

L'entrée côté Naucelles par la plantation d'arbres à fleurs,

La fontaine, par la réalisation d'une calade de galets, d'un massif de vivaces, et la plantation de petits arbres à fleurs pour atténuer l'effet de couloir,

L'arrêt bus agrémenté d'un dallage de pierre, d'arbustes et d'arbrisseaux à fleurs,

Le calvaire, par la réalisation d'un fond arbustif et d'un écrin de petits arbres,

- création d'un réseau pluvial en lieu et place du fossé.
- enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et installations de matériel d'éclairage public

Coût des travaux : 315 000 € H.T.

Les subventions attribuées sont :

La DGE pour un montant de 33 188 €
Fonds de concours du Conseil Général de 57 400 €

Syndicat d'Electrification pour 19 610 €
Reste pour la commune à financer 205 000 €.

Aujourd'hui, seules les plantations arbustives et l'engazonnement des accotements restent à effectuer et ces travaux interviendront à la saison propice.

Je profite de cette occasion pour remercier la DDE, maître d'oeuvre et toutes les

entreprises (EUROVIA, BOIS ET PAYSAGES, FORCLUM, France TELECOM) qui ont participé à cet important chantier et je crois pouvoir dire qu'au final c'est une belle réalisation que nous avons pu mener à bien grâce au concours de l'Etat, mais aussi du Conseil Général.

Le lotissement des Landes, modeste, s'il en est, puisqu'il ne compte que 5 habitations est le début de l'urbanisation future de Reilhac.

Ce projet émane également du travail effectué par le CAUE en collaboration avec les élus de REILHAC qui prévoit l'extension future de notre bourg le long d'une nouvelle voie partant de la RD 453 pour rejoindre la route impériale.

Le coût de ces travaux s'élève à 101 265 € H.T. financé par la vente des lots et une subvention du Conseil Général.

Prochainement, au début du printemps, un autre lotissement privé d'une quinzaine de pavillons avec l'instauration d'une PVR (Participation Voirie et Réseaux) va débiter.

Le troisième dossier qui a retenu toute notre attention (même celle de TF1 et FR3) est **celui de la mise en sécurité du hameau de Reilhaguet contre les chutes de blocs rocheux**.

Le versant qui domine les maisons et la voie communale de Reilhaguet présente des affleurements rocheux basaltiques qui s'altèrent superficiellement sous forme de boules rocheuses le plus souvent de plusieurs décimètres de diamètre.

Ces boules s'avèrent instables et sous l'effet de causes déclenchantes, même de faible intensité, peuvent être au point de rupture et provoquer des éboulements menaçants pour certaines maisons et la voie communale de Reilhaguet.

Face à cette situation, la recherche d'une mise en sécurité du site s'impose. Sur la base des études morphologiques et trajec-

Visite du Préfet

tographiques, Monsieur RESTUITO, Expert Géologue au Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées propose la mise en œuvre de parades par purges des éléments instables ou pose d'écrans verticaux de filets métalliques.

Aujourd'hui, comme je m'y étais engagé, les travaux sont terminés et je voudrai dire à ceux qui trouvent que la dépense est disproportionnée par rapport au risque, que , pour le Maire de Reilhac et son conseil Municipal, la sécurité des Reilhacois, notre sécurité à tous, Mesdames, Messieurs, n'a pas de prix.

Coût des travaux : 65 948 € H.T.

Les subventions sont :

Etat (DGE) : 60 % soit 32 579 €

Conseil Général 25 % soit 14 000 €

Fonds propres de la commune : 19 369 €

Merci Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général de nous avoir accompagnés de façon significative dans ces travaux qui n'étaient pas prévus.

L'arrêté municipal qui interdisait le passage des piétons et des animaux va être abrogé et la Côte de Reilhaguet, maintenant sécurisée, va être rendue aux enfants et aux moutons.

Remerciements à l'entreprise HYDROSKARST, à Monsieur RESTUITO, Madame LAVERGNE, Madame ARGILE.

Voilà, Monsieur le Préfet, traitées très succinctement les trois réalisations que nous venons de visiter.

Un mot sur la maison de retraite. Les travaux avancent normalement comme vous avez pu le constater, ce projet élaboré par l'architecte Daniel MAROT sort de l'ordinaire. Il sera particulièrement bien adapté pour les personnes âgées dépendantes.

Le projet de vie de cet établissement est le fruit d'une longue réflexion des élus en accord avec les Cités Cantaliennes de l'Automne.

Cette réalisation marquera non seulement notre commune et notre canton mais aussi les modalités d'accueil des personnes âgées dépendantes.

Encore un grand merci aux 10 maires partenaires dans cette réalisation ambitieuse mais nécessaire.

Voilà, Monsieur le Préfet, une partie du travail effectué par le Conseil Municipal au cours de l'année 2007. Vous avez pu vous rendre compte que l'argent de l'Etat était bien utilisé pour le bien être de nos concitoyens.

Mais un autre dossier de demande de DGE vous attend sur votre bureau. Celui-ci concerne l'aménagement de la voie communale de Messac en liaison avec la maison de retraite et le nouveau lotissement du Pré Vert.

Avec son école de 80 élèves et ses 4 classes, ses associations dynamiques, REILHAC est une commune qui va de l'avant, qui se porte bien et où il fait bon vivre. D'autres projets sont en train de mûrir.

Une nouvelle fois, je voudrai vous dire combien nous apprécions votre présence à nos côtés aujourd'hui : elle est le signe de l'intérêt que vous portez au développement des petites communes du département, elle témoigne de la considération dont vous faites preuve à l'égard de tous ceux qui y vivent.

J'ai souhaité cette rencontre, en toute simplicité, pour remercier nos partenaires financiers, l'Etat, le Conseil Général, la DDE, Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées, les entreprises qui ont participé, mais aussi le Conseil Municipal qui m'entoure avec dévouement et pour son engagement à mes côtés pour le bienfait de nos concitoyens sans oublier tout le personnel communal qui travaille lui aussi dans le même état d'esprit.

Puisque nous sommes le 2 janvier, je vous souhaite à toutes et à tous

mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année ».

Après l'intervention du Conseiller Général, se félicitant de l'impact de cette visite dans le Canton et la disponibilité du Représentant de l'Etat pour son approche auprès des Elus et de la population, il revenait à Mr le Préfet de clôturer cette journée. Il s'est dit surpris de la qualité de l'environnement sur le Canton et de son cadre de vie. Il a dit-il ressenti une harmonie et une complicité importante entre les Elus pour un aménagement équilibré de l'espace.

Il a loué l'accent mis sur une bonne répartition des services à la population : centre social intercommunal, centre multisportif, la future maison de retraite, l'offre importante de logements. Sur cette question il a souhaité que se développe une vraie politique du logement sans oublier le secteur social et aussi de ne pas négliger le patrimoine. Il a également promis d'être à l'écoute des élus du Canton, et il s'est prêté de bonne grâce, à la signature du livre d'OR acte, devenu incontournable à la Mairie de Reilhac.

Le Maire a vivement remercié le Représentant de l'Etat pour ses propos et de sa visite à Reilhac, ainsi que le Conseiller Général pour son initiative, et il invitait tous les présents à boire le pot de l'Amitié.

L'adjoint
A. Freyssinier



Travaux 2007

Traverse de Brousse



Ce projet a été présenté aux habitants de Brousse à la salle polyvalente par les services de la DDE chargés par la commune de préparer le dossier. Le Conseil Général a contribué à la réalisation de la voirie pour la partie lui incombant.



Ces travaux ont consisté par :

- La réfection de la route avec finition en enrobé d'un calibrage de 5 mètres de large.
- Un acheminement se traduisant par la mise en place de trottoirs sur le côté droit en montant. Leur finition a été réalisée en enrobé clair type colclair.
- Un accompagnement végétal et enherbé est prévu pour les parties se trouvant dans le domaine public.
- Le busage du fossé, qui a permis



- l'emplacement du trottoir et la collecte des eaux pluviales des habitations ;
- L'enfouissement des réseaux électriques et du téléphone.
- La mise en place de lampadaires pour l'éclairage public.
- L'implantation d'arrêt de bus.



Cité des Landes

Ce lotissement aujourd'hui achevé a été réceptionné. La route d'accès, de faible largeur, en mauvais état a été refaite suite aux travaux. Avec la collaboration des riverains les murets et la clôture ont été restaurés.

Ce lotissement nous permet d'avoir 5 familles de plus à Reilhac et d'avoir donné satisfaction à ces nouveaux habitants.

Blocs rocheux de Reilhaguet

Ces blocs rocheux du versant qui domine les maisons et la route de Reilhaguet dont l'instabilité, avec des causes déclanchantes même par



endroit de faible intensité, auraient pu provoquer des éboulements dangereux pour les habitants.

Face à cette situation une recherche de mise en sécurité du site s'est imposée. Le Conseil Municipal s'est réuni en présence de Monsieur Restituto expert géologue au laboratoire Régional des Ponts et Chaussées, et des services de la DDE.



L'expert a proposé la mise en œuvre de parades par purges des éléments instables, ou pose d'écrans verticaux de filets métalliques à d'autres endroits. La solution retenue et en



Travaux 2007



accord avec les services de la DDE est celle proposée par l'Expert d'un montant de 65 948 € HT.

Suite aux appels d'offre l'Entreprise HYDROSKARST de la Région de Toulouse a été retenue, entreprise spécialisée pour ce genre d'intervention. Aujourd'hui terminés, ces travaux apportent la sécurité recherchée pour les habitants.

Le financement a été assuré par l'Etat, le Conseil Général, et la Commune.

Tuyas de la cour de l'école



A la demande des Enseignants pour sécuriser en période de gel tous les enfants jouant dans la cour, le Conseil Municipal a considéré qu'il y avait lieu de remplacer ces tuyas devenus encombrants par leur hauteur, le manque d'ensoleillement et gênants pour la vue, pouvant apporter également certains dangers pour les enfants.

Cela permettra selon les possibilités, d'agrandir la surface de la cour en empiétant sur la bande de terrain.

Ils seront remplacés par une bande de terre végétale avec des arbustes et la pose d'une grille sécurisante.

Travaux Maison de Retraite



Les travaux se poursuivent et sont maintenant bien avancés. Tous les bâtiments sont couverts et dans certains à l'intérieur les cloisons sont en place.

La construction du dernier bâtiment correspondant au lieu de vie commun (restaurant, salle de séjour etc est en construction).

Le Conseil Municipal assiste régulièrement aux réunions de chantier chaque semaine, avec les entreprises et les responsables du cabinet de Mr Marrot architecte.

La Commission des travaux s'est également rendue sur les lieux en présence de Mr MARROT, du MAIRE J P Picard, du CG Jacques Markarian et des membres du Conseil Municipal.



Lotissement du Pré Vert

Les travaux de viabilisation de ce lotissement de neuf pavillons sont terminés pour la première phase qui comprend :

- Le décaissement de la chaussée
- L'enfouissement des réseaux ,eau potable, égouts, pluvial, gaz, électricité et téléphone.
- Ces travaux maintenant réceptionnés ont permis la vente des terrains qui ont tous trouvés preneur.
- La deuxième phase de finition interviendra après la réalisation des constructions.



L'Adjoint aux travaux.
Louis Faugère.



Cette année encore, l'APE a financé de nombreuses activités : Arts plastiques (25 enfants) tous les vendredis soirs grâce à l'implication exemplaire du bureau des parents d'élèves, poney à JUSSAC, piscine, Jeunesses musicales de France, patinoire et regroupements sportifs avec l'USEP.

A Noël, nos enfants ont eu droit à un spectacle, en plus des cadeaux ont été remis par le Père Noël lui-même. Les enfants de l'Ecole ont goûté aux joies du patinage à AURILLAC.

En janvier, l'APE a organisé la dégustation de la galette des rois ou de nombreux parents et élus étaient présents.

Le quinzaine du samedi a réuni de nombreux habitants de la commune dans une ambiance chaleureuse.

Le concours de belote a été un franc succès et a permis de financer les activités de l'Ecole

Nous remercions les habitants de REILHAC pour leur accueil le 1er mai pour la distribution du muguet.

Le 8 juin, journée cirque Médrano pour toutes les classes. Quelle belle journée. L'APE a financé le transport et 50 % des entrées.

Les petites et moyennes sections ont été des cavaliers émérites durant deux séances de deux heures. Merci aux parents accompagnateurs.

Six séances de piscine ont eu lieu au lieu de neuf en raison de l'organisation du nouveau Centre Nautique. Merci aux parents qui ont pu être disponibles pour accompagner nos enfants. L'APE règle le Maître nageur et la Municipalité les transports.

Quant au voyage scolaire le 19 juin :

- dans le parc du Château de Conros, les plus petits ont découvert les odeurs des épices lors d'un jeu d'énigmes. Les petits ont ensuite pu se reposer après le pique-nique de Madame PLANCHON financé par l'APE. Pour les autres, poursuite du jeu d'énigmes et découverte des odeurs gourmandes par équipes.

A quinze heures, pour rester dans la gourmandise, le château a offert le goûter au chocolat.

- Les cycle 2 et 3 ont participé à des activités sportives au centre de la CABA géré par l'USEP et la FAL.

- Pour les CE 2, CM1 et CM2, tir à l'arc et escalade ; après le pique-nique ? petit parcours dans les gorges de la Jordanne.

La Fête de l'Ecole a eu lieu le 23 juin

Suite au spectacle des enfants préparé par l'école ? différents jeux ont été proposés et financés par l'APE (pêche à la ligne, massage de boîtes...)



Durant l'après midi, exposition des travaux d'art plastiques réalisés par les enfants durant l'année.

La municipalité a remis un trophée au gagnant du jeu de tir au panier de basket.

La soirée s'est terminée par un repas qui a réuni 100 adultes et 52 enfants avec une animation musicale de qualité.

Nos remerciements chaleureux iront à Christophe OLM et aux parents bénévoles.



L'APE remercie la Municipalité, la Direction Départementale Jeunesse et Sports ainsi que le Conseil Général pour leurs aides.

Nous remercions aussi les parents bénévoles, les enseignants qui contribuent à animer l'association et faire ainsi œuvre d'éducation populaire sur notre commune.

L'Assemblée Générale de l'ape est tenue à Reilhac le 18 septembre 2007.



Bureau de l'Amicale

- Président : BONNET Alexandre
- Vice-Présidents : ALIDIÈRES Virginie
- LAVEISSIÈRES Bernard
- Trésorier : GROS Emmanuelle
- Trésorier adjoint : COMBELLE Gérard
- Secrétaire : LACOSTE Cathy
- Secrétaire adjointe : Marie-Christine BATAILLE

Nous remercions les bénévoles, enseignants et élus pour leur participation, ce qui a permis aux enfants de profiter d'expériences éducatives innovantes.

Le Bureau APE

Retraite méritée pour Madame Josette PLANCHON

Madame PLANCHON, employée de la Commune, s'est occupée durant de nombreuses années de la cantine de l'Ecole, ce qui lui vaut certainement aujourd'hui d'être la personne la plus connue des enfants de REILHAC.



Bonne cuisinière : oui très bien
Appréciée des enfants et parents : oui très bien
Attentive, dévouée, compétente : oui très bien
Alors je pense que nous pouvons lui souhaiter une très bonne retraite.

L'adjoint,
A. FREYSSINIER

Urbanisme

En 2007, la commune de REILHAC a délivré :

- 12 permis de construire dont 10 pour une habitation.
- 9 déclarations de travaux exemptés de permis de construire.
- 13 demandes de certificat d'urbanisme.
- 14 demandes de renseignements d'urbanisme.

Le nouveau permis de construire

Depuis le 1er octobre 2007, il est devenu plus simple et plus rapide d'obtenir les autorisations nécessaires aux différents travaux de construction. Cette amélioration engendre une plus grande responsabilité des particuliers.

Auparavant, pas moins de onze régimes et cinq types de déclaration encadraient les projets de construction ou d'aménagement. A présent, n'existent qu'une procédure de déclaration préalable et trois permis : le permis de construire, d'aménager et de démolir.

Les délais d'instruction sont dorénavant impératifs : 1 mois pour les déclarations, 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et leurs annexes ainsi que pour les permis de démolir.

L'administration ne délivre plus de certificat de conformité. Elle peut toujours faire réaliser des enquêtes de conformité des travaux et contester le cas échéant, ainsi que procéder à un redressement fiscal. C'est désormais le demandeur, et non l'administration, qui est responsable de la conformité des travaux avec ce que le permis autorise. Afin d'obtenir plus de renseignements pour un projet de construction vous pouvez, soit :

- vous adresser à votre mairie
- vous adresser au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) 20, rue Guy de Veyre à AURILLAC qui prodigue des conseils gratuits aux particuliers.

Nouvelle voirie publique dans le secteur ouest du bourg de REILHAC

L'aménagement du secteur Ouest du bourg de REILHAC, déjà esquissé dans l'étude « Cœur de Village », étude que nous avons fait réaliser en 2005 par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) d'AURILLAC, se traduira par la réalisation d'une nouvelle voie publique qui aura pour buts :

- de desservir des terrains constructibles en permettant la construction de nouvelles habitations.
- de désenclaver l'extension du lotissement des Landes, comptant cinq pavillons.
- d'amorcer un axe structurant du réseau routier de



Tracé nouvelle voirie

- visiter le site du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, riche également d'un grand nombre d'informations : www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

Le plan local d'urbanisme de REILHAC

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de REILHAC s'est déroulée du 1er au 31 mars 2007 sous la responsabilité de Monsieur VISY Roger, Commissaire Enquêteur nommé par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

L'enquête a donc eu lieu aux dates prévues par l'arrêté et un registre a été mis à la disposition du public en mairie.

Avis et conclusions

Après avoir procédé à la visite des lieux, examiné toutes les observations et recueilli les éléments nécessaires à l'accomplissement de ma mission, j'en conclus, que ce projet est construit pour permettre :

- les choix d'aménagement et de développement de la commune.
- la prise en compte de l'environnement.
- le zonage du territoire communal.
- le rappel des normes supra communales.
- de prendre en compte les orientations de l'opération « Cœur de village ».
- de respecter les dispositions de l'article 110 du code de l'urbanisme qui impose aux collectivités, dans le cadre des procédures prévues par le code de l'urbanisme, d'harmoniser leurs prévisions et l'utilisation des espaces.
- de respecter les différents principes s'imposant aux documents d'urbanisme au titre de l'article L121-1 du

code de l'urbanisme.

- de respecter les orientations du schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac.
- de respecter la loi montagne.

D'autre part, ce projet est construit dans l'intérêt général des habitants car :

- il permet d'organiser de manière économe et rationnelle un secteur de constructibilité à venir et d'éviter que certaines parcelles soient enclavées.
- il s'intégrera dans l'environnement, puisqu'il devra répondre au règlement contenu dans le dossier de mise en enquête (chapitre 3.2).
- l'enquête s'est déroulée en toute régularité.
- l'information du public a bien eu lieu.

- il est souhaitable que certaines remarques ou avis formulés par les services de l'état et le commissaire enquêteur, ne remettant pas en cause les grandes lignes du projet, soient prises en compte.

Compte tenu de ces éléments, je formule :

UN AVIS FAVORABLE sur l'utilité publique relative au projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration d'un plan local d'urbanisme pour la commune de REILHAC

Le commissaire enquêteur
VISY Roger

Le plan local d'urbanisme (PLU) qui remplace le plan d'occupation des sols (POS) de REILHAC est applicable depuis le 7 août 2007. Il est l'instrument de référence de l'urbanisme de notre commune et peut être consulté en mairie.



REILHAC, reliant la route départementale 453 à la voirie communale dite « Voie Impériale ».

Ce projet sera financé par la mise en place d'une participation voies et réseaux (PVR).

La dénomination des rues de la commune de REILHAC.

Le projet de dénomination des rues de REILHAC et des villages de BROUSSE et de REILHAGUET a été élaboré par la commission d'urbanisme durant l'année 2007. Après une consultation de la population qui a pu donner son avis sur le projet consultable en mairie pendant un

mois, ce projet a été validé par le conseil municipal lors de sa réunion du 7 août 2007.

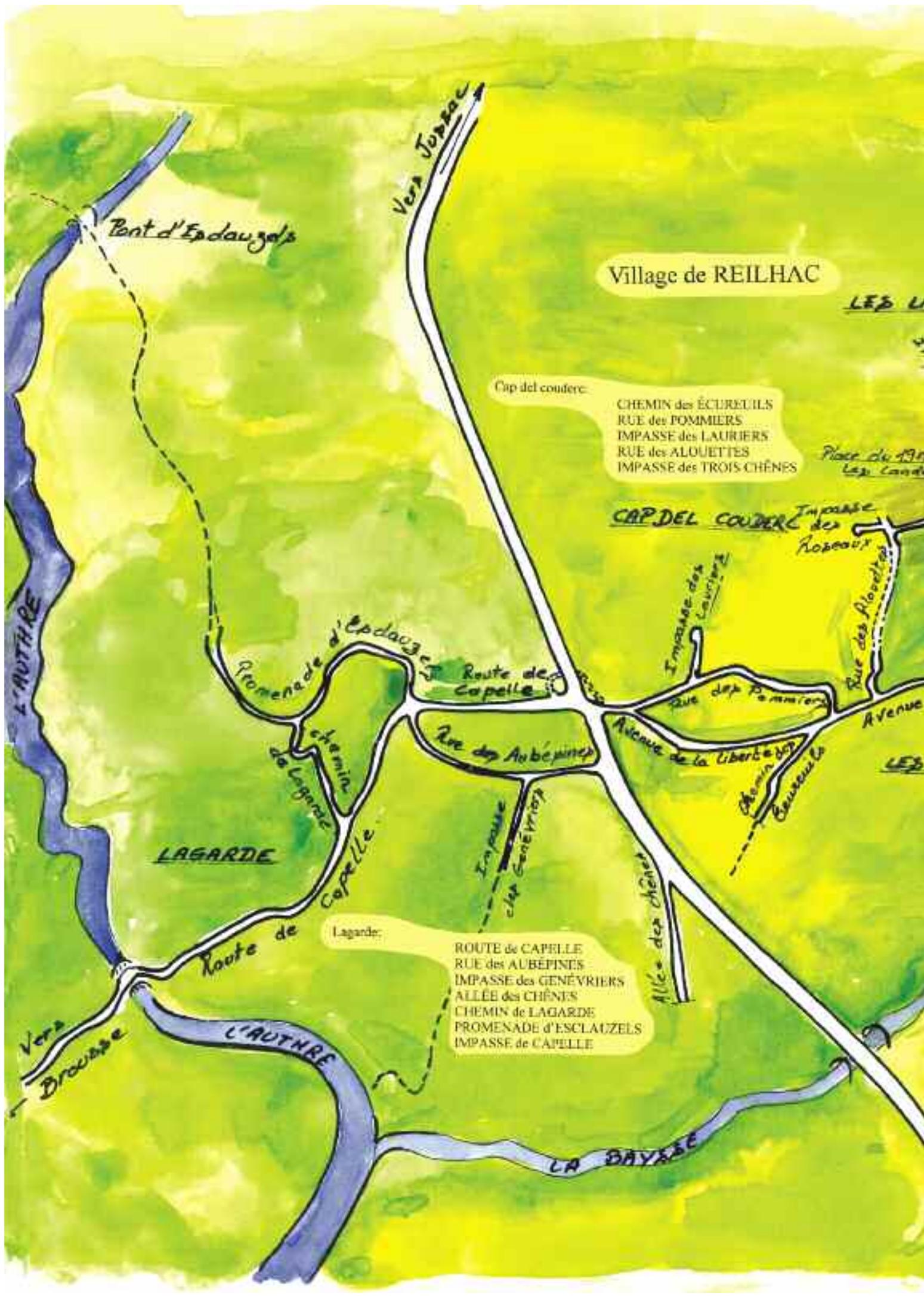
Vous trouverez le résultat de ce travail dans les pages du présent bulletin.

L'installation des panneaux de rues est prévue pour le premier semestre 2008. Elle sera suivie de l'installation des numéros de maison. Chaque habitation se verra affectée d'une nouvelle adresse, attribuée par l'administration de votre commune. Chaque foyer sera informé individuellement, par courrier, de sa nouvelle adresse. A ce courrier sera jointe la plaque gratuite indiquant le numéro à appliquer sur l'habitation.

Nous espérons que cette dénomination des rues ne manquera pas de vous satisfaire. Nous sommes bien conscients qu'elle demandera sans nul doute une période d'adaptation aux Reilhacois, contrainte compensée largement par le fait qu'elle facilitera la tâche de ceux qui chercheront à se repérer dans nos villages. Tous les habitants de la commune de REILHAC seront bénéficiaires de ces mesures destinées à améliorer la rapidité de repérage et d'intervention :

- pour les services médicaux et de sécurité : médecins, infirmiers, SAMU, pompiers, gendarmerie...
- pour tous les services à domicile tels que l'acheminement du courrier ou les livraisons diverses.

L'adjoint à l'urbanisme
Christian VIDAL



Village de REILHAC

Cap del couderc:

- CHEMIN des ÉCLUREUILS
- RUE des POMMIERS
- IMPASSE des LAURIERS
- RUE des ALOUETTES
- IMPASSE des TROIS CHÊNES

CAP DEL COUDERC

- Impasse des Roseaux
- Impasse des Lauriers
- Rue des Alouettes
- Rue des Pommiers
- Avenue de la Liberté
- Chemin Boussois
- Avenue

Lagarde:

- ROUTE de CAPELLE
- RUE des AUBÉPINES
- IMPASSE des GÉNÉVRIERS
- ALLÉE des CHÊNES
- CHEMIN de LAGARDE
- PROMENADE d'ESCLAUZELS
- IMPASSE de CAPELLE

Pont d'Espauzel's

Vers Jussac

Vers Brousses

LAGARDE

Route de Capelle

L'AUTHRE

Promenade d'Espauzel's

chemin de Lagarde

Rue des Aubépines

Impasse des Génévriers

Avenue de la Liberté

Chemin Boussois

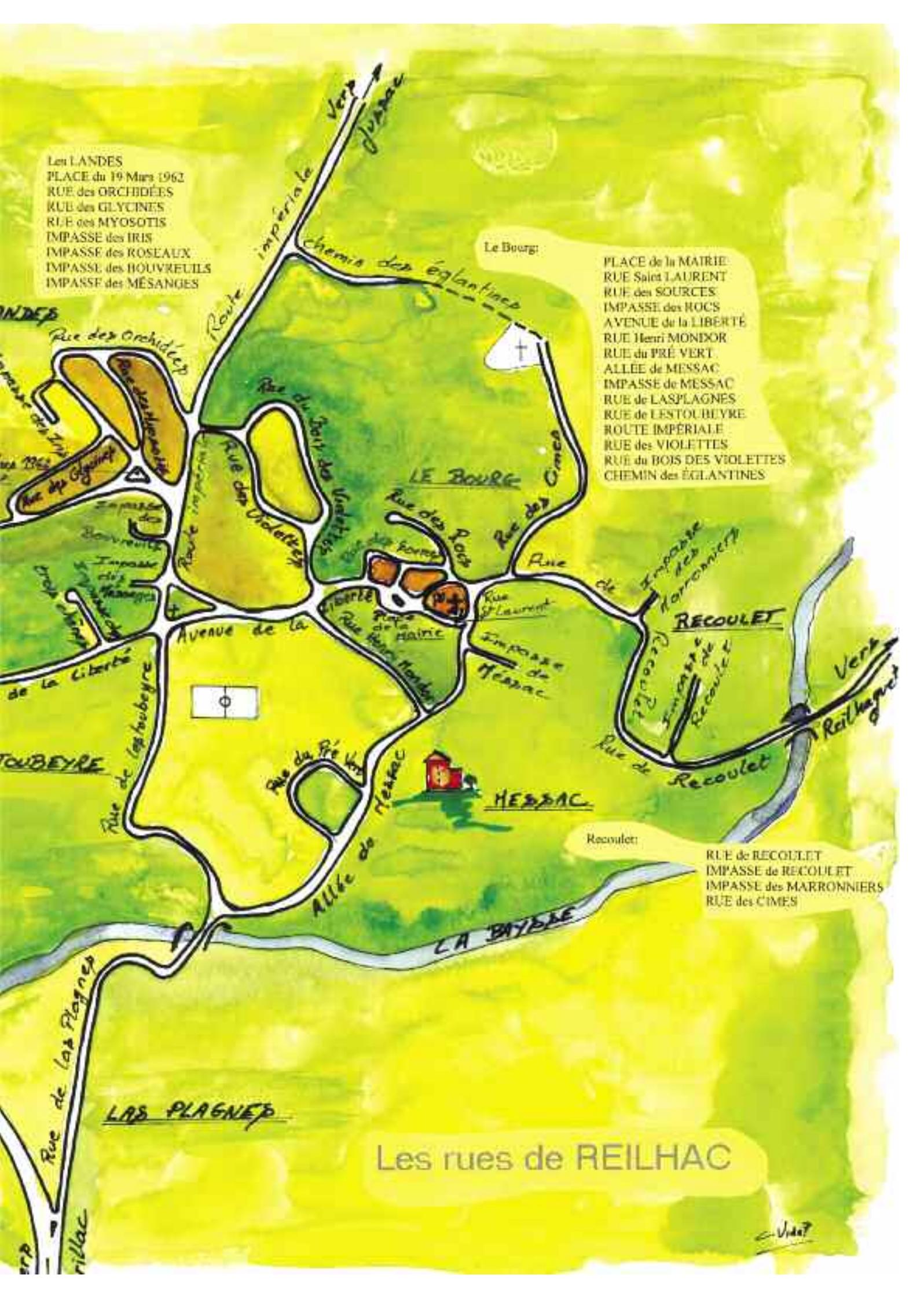
Avenue

LA DAYASSE

Les LANDES
 PLACE du 19 Mars 1962
 RUE des ORCHIDÉES
 RUE des GLYCINES
 RUE des MYOSOTIS
 IMPASSE des IRIS
 IMPASSE des ROSEAUX
 IMPASSE des HOUVEUILS
 IMPASSE des MÉSANGES

Le Bourg:
 PLACE de la MATRIE
 RUE Saint LAURENT
 RUE des SOURCES
 IMPASSE des ROCS
 AVENUE de la LIBERTÉ
 RUE Henri MONDOR
 RUE du PRÉ VERT
 ALLÉE de MESSAC
 IMPASSE de MESSAC
 RUE de LASPLAGNES
 RUE de LESTOUBEYRE
 ROUTE IMPÉRIALE
 RUE des VIOLETTES
 RUE du BOIS DES VIOLETTES
 CHEMIN des ÉGLANTINES

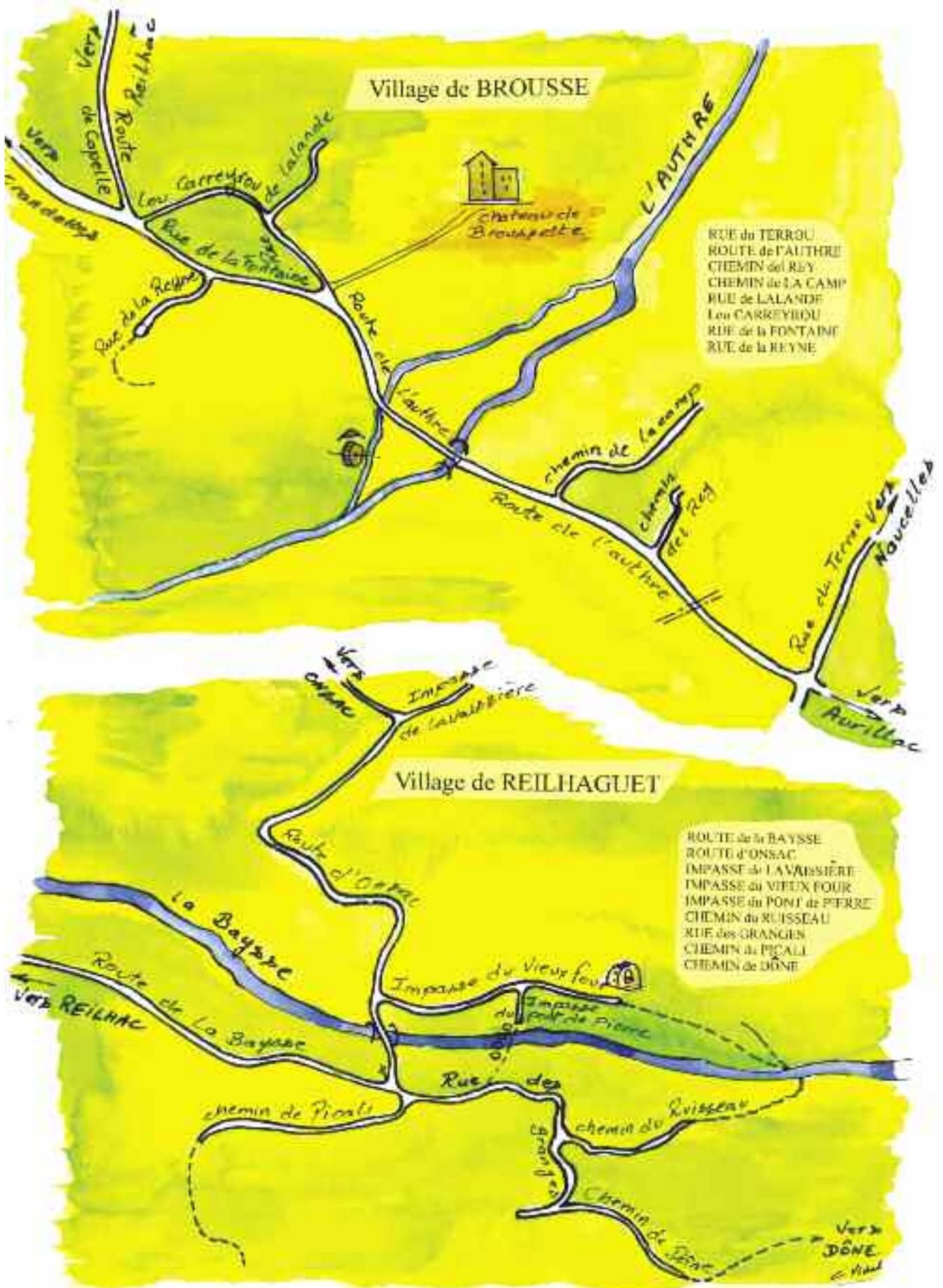
Recoulet:
 RUE de RECOULET
 IMPASSE de RECOULET
 IMPASSE des MARRONNIERS
 RUE des CIMES



Les rues de REILHAC

c. Vidal

Urbanisme



Du côté de l'école...



Des effectifs stables :

L'année scolaire 2007/2008 a commencé avec une stabilité des effectifs qui a entraîné le maintien du 4ème poste à titre définitif.

La répartition des enfants a été modifiée pour fonctionner par double niveaux :

- PS-MS :
Mme Ducheix (enseignante) = 21 enfants
Mme Lajarrige (ATSEM)
- GS-CP :
Mme Banyik (enseignante) = 23 enfants
Mme Germain (ATSEM)
- CE1-CE2 : Mme Bonis = 20 enfants

- CM1-CM2 : Mme Vidal = 15 enfants

Total = 79 élèves

Deux nouvelles venues : Mme Banyik Armelle, professeur des écoles GS-CP

Mme Cassagnes Anne-France, emploi de vie scolaire

Toujours des projets :

Conformément aux programmes officiels, l'apprentissage de l'anglais se poursuit depuis le CE1-CE2 par Mme Bonis, jusqu'au CM1-CM2 par Mr Anderson.

Toujours dans l'optique de s'ouvrir aux langues étrangères les classes de GS-CP et CE1-

CE2 auront tout au long de l'année un projet « chorale » initié par Mr CORDIER, conseiller pédagogique en musique, sur le thème des chants du monde. Ce projet aboutira en juin à une présentation au public lors du festival d'expression enfantine.

Un nouveau projet d'école prend acte cette année avec comme axes principaux l'éducation routière et l'éducation à l'environnement.

Comme chaque année, grâce aux financements de l'APE, les enfants se regrouperont pour les rencontres sportives de circonscription et de l'USEP, rencontres musicales JMF...

Infos pratiques :

Ecole : 04.71.63.00.50
Mail : elem15Reilhac@ac-clermont.fr
Horaires : 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

L'école fonctionne en mercredi libéré (1/3).

La directrice est déchargée le lundi et est à la disposition des familles pour les rencontrer.

La garderie et la cantine sont organisées par la Mairie.

Horaires garderie : 7h15 à 8h20 - 16h30 à 18h30

La Directrice

Centre social Intercommunal de la Vallée de l'Authre

La plaquette du Centre Social Vallée de l'Authre est disponible auprès du secrétariat de mairie de votre commune

Le centre social est un **équipement Intercommunal**, il regroupe les communes de : CRANDELLES, JUSSAC, LAROQUEVIEILLE, MARMANHAC, NAUCELLES, REILHAC

En 2007 le nombre d'adhésion est encore en augmentation en particulier sur le secteur famille ou les ateliers rencontrent un vif succès sur toutes les communes

L'assemblée du Centre Social Vallée de l'Authre a eu lieu le 19 juin 2007

La spécificité du Centre Social Vallée



de l'Authre :

- **Apporter un service équivalent à chaque habitant.**
- **Etablir du lien social entre les 6 communes.**
- **Mutualiser les services, les moyens humains, logistiques et financiers.**

Le centre social est ouvert à toute personne, groupe de personnes et associations, pour créer, participer à des activités sociales, culturelles, éducatives ou artistiques, susceptibles de soutenir et développer les missions du centre social.

Le centre social a son siège à la mairie de REILHAC (le bourg 15250 REILHAC) et utilise tous les locaux municipaux nécessaires à son action.

Le centre social est un lieu d'accueil,

d'information et de participation des habitants, pour cela la directrice du centre social assure une permanence au siège du Centre Social et un accueil est effectif dans chaque mairie des 6 communes aux horaires d'ouverture des différents secrétariats.

Le centre social est piloté par une association avec un conseil d'administration qui décide des actions à engager sur le territoire intercommunal afin de répondre au mieux aux besoins de la population : ce CA est composé de personnes de chaque commune.

Ses principaux financeurs sont les 6 communes du territoire (qui participent au prorata du nombre d'habitants), la Caisse d'Allocation du Cantal, le conseil général, la DDASS, la MSA...

Centre de loisirs vacances d'été

Pendant les vacances d'été un centre de loisirs fonctionne à CRANDELLES, NAUCELLES, MARMANHAC LAROQUEVIEILLE, JUSSAC (géré par Familles Rurales)

Centre de loisir de Février et Pâques

Centre social Intercommunal de la Vallée de l'Authre - GYM

Des centres de loisirs regroupent les enfants du territoire du centre social à JUSSAC une semaine pendant les vacances de Février et Pâques.

Un transport gratuit achemine les enfants du lieu de garderie au centre de loisirs de Jussac qui est géré en partenariat avec Familles Rurales de JUSSAC.

Date des centres de loisirs février et pâques pour 2008 :

Du 18 au 22 février 2008

Du 14 au 18 avril 2008

Les permanences d'inscriptions ainsi que le programme sera distribué dans les cartables des enfants et disponible dans votre mairie début février 2008

Des actions pour les ados : **un lieu d'accueil** tous les mercredis après-midis de 14h00 à 17h00 au buron à NAUCELLES en présence d'un animateur. Cet accueil est surtout un lieu d'écoute et d'échanges : - Pour accompagner les jeunes dans leur projet - Pour encourager les prises d'initiatives

Pour pratiquer des activités tout au long de l'année- **Des activités à la journée**, des camps...tout au long de l'année.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais assistantes maternelles est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, de rencontres et d'échanges. Il est mis à la disposition, d'une part des familles à la recherche ou bénéficiant, pour leur enfant, d'un mode d'accueil sur les communes, d'autre part des assistantes maternelles résidant sur ces mêmes communes.

Le relais assistantes maternelles est un service gratuit. Son fonctionnement est

lié à un travail en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et le Conseil Général.

SECTEUR FAMILLE : permettre aux habitants de se retrouver et d'échanger leur savoir faire.



Atelier cuisine à Crandelles et à Reilhac
Atelier chant à Naucelles
Atelier la main verte à Laroquevieille

Des séances de cinéma une fois par mois dans chaque commune permettent aux habitants de se retrouver pour partager précieux un moment de convivialité.

Atelier pas à pas : Afin de découvrir la diversité et la richesse de nos communes et dans l'objectif de privilégier le partage entre parents et enfants...des promenades en famille sont proposées (une par trimestre) sur des parcours faciles de 4 à 6 kilomètres.

NOUVEAUTE 2007



- Atelier autour de l'œnologie
- Activité modelage
- Atelier multimédia
- Rencontres entre femmes du territoire
- Atelier bien être

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Grâce à l'engagement des bénévoles, des enfants, des parents et des enseignants le Centre Social Vallée de l'Authre a pu mettre en place un accompagnement à la scolarité sur chaque commune.

Cet accompagnement permet d'apporter une aide aux enfants en dehors de l'école. L'objectif est de proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel.

Le centre social recherche encore des bénévoles....

La mise en place du Centre Social Vallée de l'Authre est une expérience très riche en échanges, découvertes et rencontres avec de nombreux partenaires et habitants du territoire. Nous devons tout créer et tout inventer puisque nous n'avons pas de modèle d'Intercommunalité dans ce domaine, ce qui nous demande beaucoup de réflexions, de concertations mais c'est cela qui fait la richesse de l'expérience. Cela dans le but d'améliorer la vie quotidienne sur notre territoire et de le rendre plus attractif aux nouveaux habitants. Ce centre social ne pourrait pas exister sans l'engagement des 6 mairies du territoire, de nos financeurs, du personnel du centre social et surtout de l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent pour que le centre social devienne une structure reconnue sur le territoire.

La Présidente du Centre Social Vallée

GYM 2007



6 ans déjà que notre Association de Gymnastique existe et se maintient avec sa trentaine d'adhérents.

Dans une ambiance conviviale, les cours sont assurés tous les mardis de 10h30 à 11h30 pour les seniors et tous les vendredis soirs de 20h00 à 21h00 pour les adultes à la salle polyvalente de REILHAC.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 28 juin 2007 ou ont été discutés bilan et objectifs.

C'est avec plaisir que nous accueillons de futurs adhérents désirant se joindre à nous en cours d'année, car ensemble nous partageons la volonté d'entretenir et d'améliorer notre capital santé dans la bonne humeur.



Merci à la municipalité pour son soutien.

Le Bureau

Comité des fêtes

L'année 2007 a débuté par un concours de belote le 20 janvier auquel participaient 24 équipes.

Puis ce fut le moment pour les membres du comité des fêtes de se mettre au travail pour la préparation de la fête patronale prévue les 3, 4 et 5 Août. Cette préparation, même si le nombre de bénévoles a connu une baisse, s'est déroulée dans la bonne humeur, même si certains ont dû mettre les bouchées doubles pour que cette fête, attendu par un public fidèle et assidu, se déroule comme il se doit.

Le premier travail des bénévoles a été la recherche des sponsors pour la confection du programme. 92 sponsors ont répondu favorablement aux demandes des bénévoles. Merci à eux ainsi qu'à la municipalité de Reilhac, le Conseil Général du Cantal et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour les aides financières qui ont été attribuées. Un grand merci également aux entreprises et artisans de la commune ainsi qu'aux reilhacoises et reilhacois.

Le programme élaboré, ce fut le moment de sa distribution aux habitants de Reilhac qui, comme chaque année, ont réservé aux membres du comité des fêtes un bon accueil. Merci aux généreux donateurs pour la quête.

Après des week-end sous les nuages et sous la pluie, la météo n'a pas failli à la tradition, le soleil était bel et bien au rendez-vous. Ouf de soulagement pour l'équipe organisatrice.

A pied d'œuvre donc, la fête a commencé le vendredi soir avec 48 équipes locales pour le traditionnel concours de pétanque en triplettes réservé aux habitants de Reilhac. A la tombée de la nuit, (vers minuit tout de même), les plus chanceux se réchauffaient autour du barbecue où cuisaient merguez et chips qui ont connu le succès attendu tandis que d'autres se réchauffaient à la buvette !! Merci à Michel LACASSAGNE pour l'organisation de ce concours.

La soirée terminée, après la distribution des prix, rendez-vous était donné pour le samedi à 14 H au même endroit.

C'est ainsi qu'après une courte nuit, l'équipe organisatrice se retrouvait le lendemain pour continuer la fête !.

Sous le soleil, 90 doublettes, réparties sur tous les terrains disponibles, ont disputé la première place, point de mire : le trophée offert par la municipalité de



Reilhac. Puis en fin de soirée, à la fraîche, le concours a laissé place à un spectacle Side-Car Basket, présenté par Eric Miazga. Spectacles d'acrobaties, 90 minutes d'acrobaties de rire et de frisson, très apprécié par le public venu nombreux, (plus de 1 000 personnes), et auquel le public volontaire pouvait participer.



Le spectacle terminé, rendez-vous était donné au bourg pour une tempête de neige et oui même en été avec « Audio Music Light »

Mais le plus dur était à venir pour notre équipe organisatrice.

Le lendemain, tout le monde à pied d'œuvre. Rendez-vous à 8 H pour la mise en place de la journée la plus longue. Heureusement, le soleil est toujours au rendez-vous. Dès 9 heures, Ouverture des stands, du vide-grenier, vente de pâtisseries confectionnées par



le Club des Aînés, messe de la Saint Laurent, promenade en poneys autour du bourg, et ce fût l'heure, après le dépôt de la gerbe aux monuments aux morts par Jean Pierre PICARD, Maire et Jacques MARKARIAN, Conseiller

Général, du rendez-vous autour du vin d'honneur offert par la municipalité de



Reilhac, auquel a assisté un public venu nombreux et au cours duquel les membres du Comité des fêtes ont procédé à la vente des enveloppes qui a connu un vif succès au cours de cette fête. Merci aux acheteurs !

Manèges, promenade en poneys, jeux de quilles, concours de rodéo bras de fer, vente des enveloppes, tombola ont agrémenté cette chaude journée, sans



oublier bien sûr la buvette tenue par nos barmans du jour.

A 20 heures, après un apéritif concert, plus de 400 personnes se sont retrouvées pour déguster le repas champêtre confectionné sous la houlette de Michel LORCA.



Comité des fêtes



C'est à 21 heures que l'on a vu arriver un public nombreux (plus de 2 000 personnes) venu savourer le spectacle intemporel avec la troupe « Izar Adatz ». Et comme la tradition l'exige, vers 23 heures, après le traditionnel feu d'artifice avec la mairie comme scène, la foule s'est retrouvée pour le bal clôturant ainsi une fête de la Saint Laurent encore une fois très réussie.

LES AUTRES ANIMATIONS DE L'ANNÉE



- Le « petit nid » : Après la neige, les fleurs. Le retour de la crèche ayant connu un grand succès à Noël 2006, les

membres du comité des fêtes ont eu l'idée de laisser l'ossature pour y créer une scène et composition florale d'été. Merci à la commune de Reilhac et aux généreux donateurs pour l'aide apportée à la réalisation et à l'entretien de ce petit nid qui a connu un grand succès, à tel point que des compositions ont disparu.

- **L'Assemblée générale s'est déroulée le 29 septembre 2007** en présence d'élus représentant la municipalité que nous remercions pour l'aide précieuse qu'ils apportent en particulier pour fête patronale. Un repas clôturait cette rencontre pour remercier les bénévoles du Comité des Fêtes et les représentants de la municipalité.



- **Un concours de belote organisé le 9 novembre** et auquel ont participé 24 équipes.

La Crèche :

A partir du mois de décembre, le petit nid a disparu et a laissé place à la tradi-



tionnelle crèche attendue de tous. Petits et grands étaient au rendez-vous pour la découverte de la crèche organisée le 15 décembre. Une nouveauté cette année l'igloo confectionné par quelques membres du comité des fêtes avec les conseils de Michel LORCA.. Claquant des dents puis des mains à l'arrivée du Père Noël qui s'est fait un peu attendre, (en raison de la vitesse limitée en agglomération puisque cette année le père Noël est arrivé en quad) tout ce petit monde a apprécié chocolat, vin chaud, gâteaux et friandises offerts par le Comité des Fêtes.

Confection de cartes de vœux : la crèche ayant eu un vif succès, des cartes de vœux la représentant ont été réalisées par le Comité des Fêtes et sont en vente au café GAMEL et auprès des membres du Comité des Fêtes au prix de 3 €.

La Secrétaire.

Chantal Juillard

LE MOT DE L'ADJOINT A L'ANIMATION

Avec un effectif de plus en plus réduit, à peine une dizaine de personnes le comité des fêtes résiste, et réussit à proposer une fête patronale de qualité. La plus belle récompense pour ces quelques bénévoles est de voir plus de 2 000 personnes se « bousculer » sur la place de la mairie le dimanche soir pour découvrir des spectacles de qualité. La deuxième satisfaction pour ce groupe est de pouvoir obtenir un soutien extraordinaire de personnes reilhacoises ou d'ailleurs qui nous font le plaisir de nous apporter un second souffle à l'organisation du repas pour plus de 450 inscriptions.

La crèche :



Avant les fêtes de Noël, 5 ou 6 bénévoles se retrouvent pour proposer aux enfants la crèche à l'entrée du bourg. Pendant la soirée, surprise

pour les petits où le Père Noël fait son apparition en quad piloté par la peluche fétiche du Comité notre ami l'Ours.



Après un réchauffement apprécié de tous (vin chaud, chocolat, distribution de bonbons et gâteaux), un brillant feu d'artifice clôturait la soirée et annonçait les fêtes de fin d'année.

A signaler que ce petit coin chaleureux et convivial attire toujours un grand nombre de visiteurs nocturnes ...

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes remercient le président, Serge FOUR, pour son dévouement et son engagement tout au long de l'année.

Remerciement également à notre ami Michel LORCA, qui, sans être membre du Comité des Fêtes, apporte toutes ses qualités (d'artiste) au bénéfice de l'association.

Repas du 2 Juin 2007 - Ils étaient tous là !

A l'initiative de l'élite de la commune et des membres de la commission d'animation, l'ensemble des responsables d'associations ainsi que les membres étaient conviés autour d'un

buffet campagnard en reconnaissance de leur investissement dans le milieu associatif.

La municipalité remercie tous les présidents d'associations qui prennent de nos jours, une responsabilité de plus en plus lourde, ainsi que tous les membres bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps à la vie associative sur notre commune.



Merci et bravo à tous.

L'Adjoint à l'animation
Maurice LABERTRANDIE.

Football Club Reilhacois

Le Football Club de Reilhac termine la saison 2006-2007 de façon remarquable puisque l'équipe fanion a réussi le pari du maintien en Promotion de District lors de la dernière journée de championnat. L'équipe réserve, quant à elle, accède enfin en Deuxième Division de District après un parcours en championnat plus qu'honorable puisqu'elle se classe à la deuxième place.

Les deux équipes séniors se sont distinguées cette année de fort belle manière auprès du District du Cantal de Football par leur respect affiché sur les terrains et obtenu ainsi le challenge Fair-play qui récompense les équipes d'un jeu de maillot.



valeureuse équipe de Belbex, qui l'avait battue la saison dernière, et termine à la 3^{ème} place du championnat de District.

Le tournoi de football féminin à 7, organisé pour la seconde année consécutive fut lui aussi une réussite pour l'ensemble des participantes, plus nombreuses cette année, et fut l'occasion de se confronter à des équipes évoluant dans d'autres départements.

Pour clore une saison déjà bien remplie au niveau sportif, joueurs, joueuses et dirigeants ont eu la chance d'assister à la Finale du Challenge de France opposant



sors et la municipalité pour leur soutien au club, l'ensemble des dirigeants pour leur investissement et félicité les licenciés (ées) pour cette belle saison. Il a, en outre, souligné l'implication de l'Amicale des Joueurs lors des diverses manifestations du club.

Il a rappelé que le F.C.R a, au cours de la saison, donné le sourire à de jeunes Africains en leur faisant parvenir ballons et maillots leur permettant ainsi de pratiquer leur sport favori.



Après une saison passée au poste d'entraîneur, Didier VIGNERON quitte le club. Il est remplacé par Pascal FELGINES qui prendra en charge l'équipe fanion avec Claude VIGNERON. Eric LAUZET continue dans ses

fonctions de dirigeant auprès de l'équipe réserve. Enfin, Philippe BEGUET assurera les entraînements de l'équipe féminine et sera secondé par Jean-Michel LARION et Michel GRATIO.

Le Président du Club



Une satisfaction supplémentaire nous vient de l'équipe féminine, dirigée par Serge BEGUET et Jean-Michel LARION, qui a enfin pu savourer les joies de la victoire en coupe du Cantal face à la



les féminines de Lyon à celles de Montpellier et terminer la soirée au Stade de France à l'occasion de la finale de Coupe de France opposant Sochaux à Marseille le 12 mai dernier.

Lors de l'assemblée générale du club, le Président Philippe BEGUET a remercié les spon-



École de foot - Club canin



Ecole de Foot Bilan Sportif

Pour la saison 2006/07, l'effectif comprenait 160 jeunes joueurs. Nous avons eu 14 équipes.

Nous avons 5 équipes de Débutants et 3 de Poussins les rencontres se déroulent suivant la formule plateau, il n'y a pas de classement. La formation reçue permet aux enfants de progresser rapidement. En fin de saison, sur les tournois nous avons pu mesurer les progrès accomplis par tous nos jeunes, à n'en pas douter, ils sont promis à un bel avenir. Une équipe poussins a participé à la phase finale de la coupe d'Auvergne à Billy Créchy (03).

- Les Benjamins Honneur ont terminé 3ème du championnat du Cantal, ont été en 1/2 finale de la coupe du Cantal et de ce fait ont participé à la Coupe d'Auvergne à Lempdes (63)
- Les Benjamins PH (1ère année), ont également terminé 3ème de leur championnat.
- Les -13 PH Ligue ont fini à la 10ème place de leur championnat de ligue après un début difficile, ils ont progressé toute l'année pour finir en beauté à peu de chose du maintien. En coupe du Cantal ils ont été en 1/2 finale.
- Les -15ans PH Ligue ont fait un très beau parcours, ils finissent 8ème et se maintiennent en Ligue d'Auvergne, en Coupe du Cantal ils

s'inclinèrent en 1/4 Finale face au vainqueur St Flour.

- Les 15 Honneur (composée uniquement 1ère année) ont fini 4ème de leur championnat.
- Les -18 ans PH Ligue Après un début de saison mouvementé, notre équipe est 7ème et a ainsi assuré son maintien en championnat de Ligue. C'est un très beau résultat.

Cette saison aura marqué un tournant dans la vie de l'Entente puisque 3 de nos équipes à onze ont participé au championnat de la ligue d'Auvergne. C'est la récompense du travail réalisé aux entraînements sous la houlette de tous les éducateurs de l'Entente, des débutants au 18 ans. C'est aussi le résultat d'un groupe animé de l'envie de se faire plaisir sur le terrain et en dehors. Sur 3 équipes en Ligue 2 se maintiennent c'est une très belle performance.

Manifestations et Informations

Début décembre, nous avons organisé dans le cadre de Téléthon un tournoi de futsal au gymnase de Jussac avec 36 équipes. La semaine avant Noël les débutants ont eu la chance et le plaisir de faire une partie de foot avec le Père Noël avant leur traditionnel goûter.

Mi Janvier tous les enfants et parents ont été invités à déguster la Galette des Rois à la salle de Marmanhac.

Début Mars, au gymnase de Jussac, s'est déroulé la 7ème édition de notre traditionnel tournoi en salle pour les Poussins et Benjamins. Sur 2

jours, nous avons accueilli 300 jeunes soit 40 équipes. Ce fut un week-end très réussi avec, sourires, bonbons, buts, et sportivité.

En fin de saison nous nous sommes retrouvés sur le terrain de Marmanhac pour l'Assemblée générale au cours de laquelle les dirigeants de l'EVA, les parents et les enfants ont après le repas pu s'affronter dans des rencontres bien sympathiques.

Pour cette nouvelle saison 2008, l'effectif comprend 170 jeunes joueurs très motivés, encadrés par 30 dirigeants passionnés et enthousiastes. Nous avons 15 équipes, chaque enfant ou jeune dispose à l'entraînement d'un ballon et du matériel adapté pour l'aider à parfaire son apprentissage et maîtriser les gestes techniques.

La présence aux entraînements est le gage de la réussite, les objectifs de cette saison sont le maintien des équipes en ligue et dans leur catégorie en district, mais l'essentiel n'est pas là ; Le plus important, c'est de jouer et de s'amuser dans le respect de l'adversaire, du partenaire et des éducateurs.

Pour mieux nous connaître, n'hésitez pas à vous connecter sur notre site, son adresse est la suivante : www.vallee-authre-foot.com

Les dirigeants et responsables de l'Entente de la Vallée de l'Authre remercient la Municipalité ainsi que le club du FC Reilhac pour leur soutien et le prêt des installations.

Avec tous nos jeunes nous vous présentons nos Meilleurs Voeux de Bonheur pour 2008

CLUB CANIN



En cette fin de saison 2007

Je m'associe à nos adhérents, afin de vous souhaiter une bonne année 2008.

Le concours annuel de ring du mois de septembre s'est très bien déroulé et ce fut l'occasion de voir le travail de l'année bien récompensé. Une nouvelle discipline a rejoint le ring à savoir l'obéissance. Et vu la réussite, nous renouvellerons la chose cette année 2008.

Il y a une chose à savoir, depuis les malheureuses affaires médiatisées, il faut constater

une prise de conscience de la part du public, à savoir que les gens ayant de gros chiens voient la nécessité d'éduquer leurs compagnons à quatre pattes.

Nous sommes fiers de constater avec une longue expérience :

« Il n'y a pas de mauvais chiens mais de mauvais maîtres ! »

Pour 2008

Les entraînements hebdomadaires se déroulent les mercredi et les samedi. Pour tout ren-

seignements, contactez le Président André DANCIE au :

04.71.47.27.48 ou 06.79.97.79.68

TOUS A VOTRE AGENDA



20 et 21 septembre Concours RING + OBEISSANCE

BUVETTE SUR PLACE

Nous vous attendons nombreux.

Le Vice-Président
C. COMBELLE

Le Tilleul Reilhacois

Notre club de pétanque a délivré 56 licences en 2007 soit 12 de plus que l'année précédente. Nous avons organisé 2 concours de belote, 4 concours internes, la galette des rois et le feu de la Saint Jean en association avec l'amicale du foot, ainsi que notre traditionnel tripoux de début de saison pour la remise des licences au siège chez Sylvie et Pascal.



Feu de la Saint Jean - Petit et grands ont dansés avec entrain

Trois équipes dont une composée uniquement de féminines ont participé à la coupe du Cantal et de nombreux licenciés ont participé aux divers championnats.

Deux joueurs minimes de notre club associés à un licencié de Naucelles ont obtenu le titre de champion du Cantal à Montsalvy et perdent en quart de finale de la coupe lors des championnats de France à Montluçon. Toutes nos félicitations à Benoit et Lucas qui ont porté haut les couleurs de notre Club.



Minimes champions du Cantal lors de la remise des récompenses

Deux grands projets ont vu le jour cette année.

Pour le jumelage avec Rion Des Landes le bureau c'est rendu le 13, 14 et 15 avril pour poser les premiers jalons, reçu chez le président Mr Claude Lassabe et son épouse. Passage obligé chez MAÏTE pour lui remettre un coffret du célèbre vin le légendaire qui vieillit dans un buron de



Les membres du bureau - M. Lassabe (Président de Rion des Landes (à droite) chez MAÏTE

nos montagnes à plus 1 300 mètres d'altitude. Nous recevons le club des Landes pour Pâques les 22-23 et 24 mars 2008.

Un autre temps fort le 7 juillet 1^{er} concours avec des joueurs de l'ADAPEI des CAT de Conthe et du Pont Julien, à l'initiative de Sophie Raffy membre de notre club et employée de l'ADAPEI. Douze triplettes se sont affrontées sur notre terrain, constituées pour chacune



Le groupe du CAT de Conthe

d'elles d'un capitaine issu du CAT et deux joueurs de notre club. C'est ainsi que durant toute l'après-midi les pétanqueurs de Reilhac et du CAT ont profité d'une belle journée ensoleillée, tirant ou pointant du mieux possible. Et ce n'est rien de dire que certains ont impressionné par leur dextérité et leur précision dans l'approche du fameux cochonnet. Le contact entre les différents joueurs est aussi une des plus



Le président Jean-Michel Larion remet le trophée à Mme Sclafer directrice adjointe du CAT

belle victoires de cette journée puisque le temps d'un concours petit ou grands, handicapés ou non ont oublié leurs différences. Le président et son équipe ont su démontrer le sens du partage et leur grand cœur.

La journée s'est terminée par un dîner dansant dans la cour de l'école.



Les Félicitations de M. ROUQUET à droite et du Maire J.P. Picard

Ce concours est le premier d'une grande aventure, le rendez-vous est pris le 12 juillet 2008 pour partager de nouvelles émotions.

Notre assemblée générale a eu lieu le 24 novembre à la salle polyvalente suivie d'un dîner dansant.

Les dates à retenir : 5 janvier galette des rois avec l'amicale du foot, 15 février et 18 avril concours de belote, 22, 23 et 24 mars réception du club de Rion des Landes, 28 juin feu de la Saint Jean avec l'amicale du foot, 12 juillet 2^e concours avec ADAPEI et des concours internes ouvert à tous, les dates seront affichées au siège.

2008 marquera les 20 ans de notre club nous avons programmé les 6 et 7 septembre un concours sur invitation.

Je profite de cette occasion pour remercier la mairie, le conseil général, jeunesse et sports, le crédit agricole, les commerçants et artisans pour leurs aides.

Et à l'aube de cette nouvelle année le président, les membres du bureau et tous les licenciés présentent tous leur vœux de santé et de bonheur à tous Reilhacoises et Reilhacois.

Le Bureau

Président actif : Larion Jean-Michel
Président d'honneur : Picard Jean-Pierre
Vice-Président : Sautarel Bernard
Secrétaire : Raffy Sophie
Secrétaire adjoint : Charbonnel Didier
Trésorière : Larion Martine
Trésorière adjointe : Montourcy Geneviève

Championnat de France de Cyclisme - Club des Aînés

Championnat de France Cyclisme sur route à Aurillac



Traverse de Brousse

Les championnats de France Cyclisme sur route se sont déroulés à Aurillac du 28 Juin au 1er Juillet 2007. La Commune de Reilhac était associée à l'organisation pour la mise en place des circuits sur la Commune et recherche de bénévoles pour assurer le déroulement de l'épreuve.

Le Hameau de Brousse situé sur la commune de Reilhac a pu bénéficier

du passage de l'épreuve contre la montre du 28 Juin, matin et après midi.

Ses habitants et ceux de Reilhac ont admiré les coureurs, à intervalles réguliers dans leurs maillots aux couleurs vives, qui, en « danseuses »... côte oblige, ont grimpé la traverse de Brousse avec panache et bien sûr, le plus rapidement possible, le classement à l'arrivée étant le but final.

Un grand merci aux organisateurs pour cette manifestation de haut niveau qui en plus de l'animation sur le Bassin d'Aurillac a été positive sur le plan économique et touristique.

De nombreux bénévoles des Communes de Reilhac et Naucelles ont répondu présents pour assurer la sécurité sur tout le parcours à la demande des organisateurs, merci pour leur présence et leur dévouement.

L'adjoint, A. Freyssinier



Equipe de bénévoles

Club des Aînés Reilhac-Naucelles



Assemblée générale

L'année 2007 a été aussi prospère que les précédentes : il y a eu 3 sorties, 2 au printemps et une à l'automne :

- le 19 avril, sortie à MOURJOU avec la visite du Musée de la Châtaigne,
- le 21 juin, sortie aux lacs d'Auvergne : Lac Pavin, Lac Chambon,
- le 20 septembre : repas à LACAZE chez GASTON, après la visite du Musée du Vienazès le matin. L'après-midi était réservée à la visite de la Poterie du Don au FEL.

13 goûters, alternativement sur les 2

vendeurs, acheteurs, fabricants.

Le 6 décembre a eu lieu l'Assemblée Générale avec présentation du rapport moral et financier.

Le Nombre d'adhérents est de 108.

Le tiers sortant est le suivant : Mr et Mme VIALARD Robert, Mme GONTAN Dina, Mme THERIZOLS

Communes :

- Repas carnaval le 16 février à NAUCELLES
 - 1er juin, Fête des Mères et des Pères avec un repas à REILHAC
 - Fête patronale des deux communes à NAUCELLES le 29 juillet et à REILHAC le 5 août avec la vente de pâtisseries.
- Le Club remercie toutes les personnes qui ont participé à ces deux manifestations :

Yvette, Mr TEULET André

Remplaçant : Mme MEILHAC Monique, Mme GARCIA Simone, Mme ISSIOT Paule, Mr DELPUECH François, Mr ANDRIEU René,

Le 20 décembre, le repas de fin d'année a eu lieu à l'Auberge Occitane de ST-MAMET : Bon repas et bon accueil nous ont été réservés.

Pour l'année 2008, le Club espère voir venir de nouveaux adhérents : ils seront les bienvenus, et un bon accueil les attend.

Meilleurs Vœux pour 2008.

Le Président
Mr ISSIOT Michel



Repas Saint Mamet

Association anciens combattants - Amis de Broussette - Chasse

Associations des anciens combattants et prisonniers de guerre de Naucelles et Reilhac



L'association est affiliée, à l'union fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la Fédération des Combattants Prisonniers de guerre, tant sur le plan national, que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre où nous invitons, les autorités des deux communes, les Anciens Combattants, les veuves et la population à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes morts pour la patrie.

Cette Année, et pour la première fois nous avons le 9 janvier dégusté la galette des Rois, entre anciens combattants sympathisants, et les conjoints afin de passer un bon moment en écoutant au son de l'accordéon, les Airs qui

nous rappellent nos jeunes années.

Le 8 Mai 2007, malgré le froid et l'humidité, a connu une bonne participation aux monuments aux morts, après le dépôt de gerbes aux monuments aux morts de Reilhac et Naucelles une messe avait lieu à

Naucelles à 10h45.

Le 11 Novembre, après un dépôt de gerbe au monument aux morts de Reilhac et Naucelles la messe avait lieu à Jussac à 10h45.

A 13h00 le repas de l'amitié, nous était servi au restaurant scolaire de Naucelles cuisiné par de véritables cordons bleu dignes d'un restaurant trois étoiles merci à ces dames pour leur gentillesse et leur dévouement.

Merci à Messieurs les Maires de Naucelles et de Reilhac et leur conseil municipal pour leurs participations à toutes nos cérémonies. Merci aussi aux directrices des écoles et aux enfants pour leur participation au monuments aux morts.

Nous comptons cette année, un sympathisant de plus à notre association, en la personne de Mr PERE Alexis, Ancien

Combattant d'Indochine, des deux Corées, blessé en 1954 et amputé d'une jambe, officier de la légion d'honneur, Croix de guerre etc. nous lui souhaitons la bienvenue.

Cette année 2007, a été endeuillée par le décès de nos amis, Marius CANORD ancien d'Algérie, puis Guillaume GAUTHIER Ancien Combattant, mais aussi celui de

Odette FAUGERE, épouse de notre trésorier à ces familles nous présentons nos sincères condoléances.

A Noël un colis sera attribué à ceux ou celles qui pour raison de santé n'ont pu assister à nos activités.

Le Président Louis PEYRAT

COMPOSITION DU BUREAU

- PRESIDENT ACTIF : Louis PEYRAT
- PRESIDENT D'HONNEUR : Géraud GERVAUX
- VICE-PRESIDENT : Marius RIGAL et René TEULIERE
- TRESORIER : Louis FAUGERE
- SECRETAIRE : Noël BRUEL
- PORTE DRAPEAU
- Marius RIGAL : Baptiste VAURS
- SUPPLEANT : Jean RAOUX

Les amis de Broussette

Notre Association « Les Amis de Broussette » se retrouve une fois par an, autour d'un repas champêtre qui se déroule le premier week-end de septembre dans la bonne humeur, la simplicité, la joie et l'entraide de tous.

Cette année encore ce fût une grande réussite et il a bénéficié à l'unanimité des appréciations et félicitations de tous.

Le Président Thierry FONTANILLE, souhaite renouveler ce repas à la même

date car nous avons la chance d'avoir une météo encore agréable et espérons réunir le plus de personnes possible.

Le Président,
T. FONTANILLE

La Société de Chasse

Cette année encore de gros efforts de repeuplement ont été effectués tant en gibier de tir que de reproducteurs, notamment en ce qui concerne le lièvre puisque plus de 5 000 €uros y ont été consacré.

Le plan de chasse de 6 chevreuils s'est réalisé sans difficulté, et le 9 février, aura lieu le traditionnel repas auquel chasseurs, non chasseurs et amis sont cordialement invités.

Maintenant que la côte de Reilhaguet est complètement sécurisée, le four va pouvoir reprendre du service. Les dates retenues pour la fête du pain, en concertation avec les associations de la Commune sont les 5 et 6 juillet prochain, et sera organisée par la Société de Chasse.

Nous ne doutons pas de son succès habituel, dans ce cadre accueillant et agréable

du hameau de Reilhaguet, où la convivialité sera de mise.

Notre activité participe à l'animation de notre Commune ; la chasse fait tout simplement partie de la vie locale.

Un grand merci aux agriculteurs et forestiers qui nous accueillent sur leurs territoires ainsi qu'aux bénévoles pour leur participation fidèle, dévouée et désintéressée.

Le Bureau

Vallée des poètes - Département Abbé Vermande

Des rendez vous poétiques dans l'Authre vallée des poètes__



L'association L'Authre vallée des poètes a poursuivi avec succès l'organisation de différents temps forts poétiques tout au long de l'année 2007.

En mars, les Revelhets en poésie ont drainé chaque soir plusieurs dizaines de revelhaires pour porter la poésie chez les habitants de Brousse à Reilhac, de la Cité Lardennes à Naucelles, au hameau du Puech à Crandelles, à la Cité de Prat Marsault à Marmanhac et au village de Cautrunes à Jussac. De grands moments de convivialité et de partage chez les habitants de la vallée !

A Ytrac, ce sont près de 500 marcheurs qui ont participé à la Nuit Vermande. Une randonnée nocturne poétique pour une découverte de la vallée et de la poésie contemporaine ; une belle réussite grâce à une forte collaboration du comité d'animation de la ville d'Ytrac. Enfin, au cours de l'automne c'est au château de Sedaiges, à Marmanhac, que les slammeurs d'ici et d'ailleurs se sont retrouvés pour une scène slam. C'est en collaboration avec le comité des fêtes de Marmanhac que cette Barriada de slam a été organisée et réussie.

Afin d'inciter la pratique de la poésie dans la vallée, l'association a également organisé des ateliers d'écriture, en collaboration avec la médiathèque communautaire dans différentes écoles de la vallée. Aussi, se sont plus de 50 poètes qui ont participé avec talent au concours de poésie.

Ce sont ainsi près de 1000 personnes qui ont participé aux rendez vous poétiques de l'association L'Authre vallée

des poètes. L'association travaille désormais à développer ses collaborations avec toutes les forces vives de la vallée. Elle remercie les nombreux bénévoles, les associations locales, les entreprises, les municipalités qui la soutiennent et les poètes de la vallée qui participent activement à la réussite du projet de l'association.

Rendez vous en 2008 pour de nouveaux moments poétiques !

Contact en mairie ou
<http://valleedespoetes.free.fr>



Départ de l'Abbé Michel VERMANDE



Nommé à Jussac en 1996 L'Abbé Michel Vermande avait également la commune de Reilhac sous sa responsabilité.

Les Reilhacoises et les Reilhacois ont durant toutes ces années, pu apprécier un homme dont la profonde tolérance, la clauvoyance et le respect d'autrui l'avait amené à des relations

sincères, cordiales et souvent réconfortantes avec tous les habitants.

Cette année 2007 l'Abbé Michel Vermande a quitté notre Commune et le Canton pour d'autres fonctions de Prêtre Auxiliaire au près du Père Auriat.

A son départ un grand nombre de personnes des communes où il avait exercé s'étaient réunies en présence de plusieurs personnalités pour le remercier et lui souhaiter de pouvoir continuer sa tâche avec cet esprit de tolérance et de dévouement qui le caractérise si bien.

L'Adjoint,
A. Freysinier



Une promenade dans Reilhac

Combien de fois sommes-nous passés devant les croix qui se dressent dans un carrefour ou sur la place de REILHAC, sans y prêter attention.

Et pourtant l'examen artistique et historique de ces œuvres sont trop souvent oubliés et rejetés dans le registre du « petit patrimoine ». Cependant, de nombreuses légendes, croyances populaires ou religieuses y sont attachées.

Très vulnérables, soumises aux intempéries, parfois aux malveillances, ces croix de plein air risquent de disparaître par négligence ou désaffection.

D'après les écrits de Pierre MOULIER, on distingue 12 catégories de croix : croix de menhir, de chemin, de carrefour, croix sur la voie des morts, de procession, de bornages, de village, de cimetières, des ponts, des sommets, des fontaines, des sources, enfin croix mémoriales.

En ce qui concerne REILHAC, « nous nous trouvons en présence de croix de village, toutes les entrées ont été pourvues d'une croix en pierre à la fin du 17ème siècle, un remplacement probablement de croix en bois » nous dit P. Moulier.

Le piéton, le promeneur, ou le Reilhacois peut, s'il le désire, s'attarder un moment devant :



La croix du Nord du bourg :

« Sur une base maçonnée, croix monolithe pattée dont l'originalité est que le haut du fût s'amincit pour se confondre avec le bras inférieur du croisillon, celui-ci dessinant alors une croix grecque. En bas du fût, dans un cartouche sommaire, s'inscrit la date 1675. Pas de figuration. »*

La croix du Sud Est du Bourg :

« Base maçonnée surmontée d'une table aux arêtes biseautées. La croix de section rectangulaire, aux bras légèrement pattés, est dénuée de motif. Elle peut dater, comme sa sœur presque jumelle du Nord, de la fin de XVII^{ème} siècle, époque où l'on a probablement replanté une croix à chaque entrée de Reilhac. »*



La croix de l'église :

« La base est formée de dalles assemblées, surmontées d'une table monolithe. Le fût est court mais soigné, de section carrée aux extrémités, prismatique pour le reste. Des pinacles bien moulurés soulignent la transition. Le croisillon en revanche est cylindrique, sans fleurons.

Avers : Christ aux bras légèrement levés, mains fermées sur les clous, qui cependant restent visibles. Muscles et tendons sont dessinés. La tête nimbée, couronnée d'épibarbe et cheveux longs, penche en avant et du côté droit. Le thorax est gonflé de façon réaliste ; le péri-zonium, court, est noué à droite ; les pieds enfin se chevau-



chent, droit sur gauche, et reposent non sur le stipes mais sur un hypothétique suppedameun. En haut, titulus épousant le cylindre du montant et inscrivant le sigle INRI.

Revers : Vierge portant le voile et vêtue d'un large manteau dont elle retient les pans.

La finesse de l'ensemble nous renverrait à la grande époque, mais l'absence de fleurons et de personnages latéraux situe le monument vers la fin du XVI^{ème} siècle et même le premier tiers de XVII^{ème} siècle. »*



La pierre croisetée contre l'église :

« Contre le mur Sud du chevet de l'église a été scellée une curieuse dalle très plate, pointue au sommet et timbrée, au centre, d'une croix latine simplement gravée. »*

La croix de Lagarde : « Croix de section rectangulaire. La jonction des bras et du fût n'est pas à angle droit mais arrondie, et le haut du stipes est également arrondi. Une croix latine est gravée. Cette croix est assez semblable à celle du cimetière d'Ayens et doit donc relever, comme elle, des années 1870-1880. »*



Une promenade dans Reilhac - Illumination Noël



La croix plus éloignée, de **Brousse** ne figure pas dans le livre de Pierre MOULIER, mais sa présence mérite d'être signalée. Son socle a été remis en état grâce à l'intervention bénévole de Monsieur OLS, ancien conseiller municipal de Reilhac.

La Croix située à **Reilhaguet** n'est pas non plus mentionnée dans le livre de Pierre Moulrier mais mérite de figurer dans ce descriptif.



Cette simple mise au point sur les Croix de Reilhac considérées comme « petit patrimoine » permettra, je l'espère, aux Reilhacoises et Reilhacois d'y porter un regard nouveau et de les préserver.

L'Adjoint,
A. Freyssinier

* En italique : textes extraits du livre de Pierre MOULIER <<Croix de Haute-Auvergne>> (Editions Créer 63 340 Nonette – 2003)

Illumination de Noël à Reilhac



Réparti sur plusieurs années et selon ses possibilités le Conseil Municipal s'est efforcé de créer une animation correspondant aux festivités de la période de Noël, coutume, maintenant bien incrustée dans les communes.

Cette année 2007 avec quelques nouveaux habits de lumière, la commune de Reilhac n'a pas failli aux habitudes, et de nouvelles illuminations renforçant les existantes, sont apparues dès la nuit tombée dans une très grande partie des rues, commençant à s'étendre dans les hameaux.

Cette initiative du Conseil Municipal instaurée depuis plusieurs années, est,

nous le pensons appréciée des Reilhacois et si l'on se réfère aux nombreuses maisons illuminées, pas moins d'une vingtaine, cette année ont subi le même sort. Même la « Maison du Peuple » et la « crèche » n'ont pas été épargnées.

Ces maisons illuminées ont contribué à l'embellissement des quartiers et hameaux à la tombée de la nuit.

Toutes les décorations sont variées et correspondent à un goût bien personnalisé des parents et des enfants.

Quelques photos ci-dessous prises au hasard, en témoignent, et représentent l'ensemble des participants. Que tous soient remerciés de cette heureuse initiative, le choix des photos était difficile, et bien sûr, toutes ne pouvaient pas figurer sur ce bulletin. Mais l'ensemble des maisons décorées a attiré le



même regard d'admiration de chacun d'entre nous. Pour tout message : cette initiative est à renouveler.

L'Adjoint,
A. Freyssinier



FORCLUM
MASSIF CENTRAL RÉSEAUX

Réseaux électriques
Lignes H.T. et B.T.
Postes de transformation
Eclairage public
Lignes télécommunication
Assainissement E.U. et E.P.
Adduction eau potable

ZA Laviolle - 15200 MAURIAC
Tél.: 04 71 68 04 11 - Fax : 04 71 67 37 81

30. rue Jacques Prévert - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 56 52 - Fax : 04 71 64 56 79



«Réparateur agréé»

• Vente neuf et occasion • Location véhicules 4 x 4

Une gamme complète : essence ou turbo diesel "D4-D"

CONSULTEZ-NOUS !

SARL ARNAUD
Route de Clermont
Avenue Georges Pompidou
AURILLAC

04 71 48 12 31
arnaud@ctoyota.net



ENTREPRISE **A**URILLACOISE DE **T**RAVAUX **P**UBLICS

**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
REVÊTEMENTS BITUMINEUX
ROUTES - TERRASSEMENTS
ASSAINISSEMENTS**

16, rue de Boudieu - AURILLAC - Tél. : 04 71 63 50 31 - Fax : 04 71 64 65 80

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.

GIBERT

***Ouvert
6 jours / 7***

15250 JUSSAC



Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur: **04 71 46 69 64**



AURITOIT
 7, av. du Garric • ZAC Baradel • 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 62 40 • Fax 04 71 64 85 13

COUVERTURE
 ZINGUERIE
 ÉTANCHÉITÉ

fenêtres PVC en rénovation
 Escalier
 Parquet
 Agencement

MENUISERIE - CHARPENTE
 NEUF - RENOVATION - ENTRETIEN
SARL CARRIER - ETS RONAL
 GERANT JEAN-MARIE CARRIER
 RUE EUGÈNE PAGES - 12000 VIC SUR CÈRE
 TÉL. 06 71 47 51 02 - FAX 06 71 49 61 01
 CARRIER.JEANMARIE@WANADOO.FR



Décoration d'Extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN

QUINCAILLERIE - JARDINAGE

PLOMBERIE - ELECTRICITÉ

FERS - TOLES - MATERIAUX

GRAINS - ALIMENTS BETAIL

SABLE - GRAVETTE

sur place ou livré

sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 48 06 54 - fax : 04 71 48 98 20



MANUCENTRE

Vêtements - Pêche - Chasse

Place de la Gare - B.P. 236

15002 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 48 55 03 - Fax : 04 71 48 65 81

E-mail : manucentre@hotmail.com

Avenue Kennedy - R.N. 89 - 19100 BRIVE

Tél. : 05 55 17 72 39 - Fax : 05 55 17 72 40

Michel BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



PROSYLVI

**Technicien Forestier Indépendant
Tous Travaux Sylvicoles**

David PUYRAIMOND

Reilhaguet - 15250 Reilhac

04.71.64.39.60

06.83.36.45.37

prosylvi@voila.fr

Bernard Luytmos

Listes de mariage

Cadeaux

Arts de la table

Z.A.C. de Sistrières - 47, Avenue Georges Pompidou
Route de Clermont-Ferrand - 15000 Aurillac
Tél. : 04 71 43 40 60 - Fax : 04 71 64 15 42



**DONNONS A LA VIE
TOUTES SES CHANCES**

Votre conseiller
JAULHAC CHANTAL
AGENCE VAL d'AUTHRE
A JUSSAC
Lundi, jeudi et samedi matin
de 9H30 à 12 H
04 71 46 61 18



EAC
Equipement Agricole Cantalieu
COMBES

Les Quatre Chemins - 15000 NAUCELLES
☎ 04 71 48 85 85



NUNEZ SARL ★★

**CHAUFFAGE • PLOMBERIE
SANITAIRE • VENTILATION**

77, avenue Charles-de-Gaulle - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 63 64 82
Fax : 04 71 64 18 28

Gestion électronique du document
Formation - Audit / Conseil
S A V Local

B U R O T I C
S Y S T E M

Groupe
TOSHIBA



Nos impressions, Nos Solutions



3 place du Port du Bassin - 15000 AURILLAC
Tél: 04.71.48.82.87 - Fax: 04.71.48.85.88

Trans'cab

Ligne A : REILHAC

Dépositaire : Tabac-journaux **GAMEL**



8, rue Denis Papin - 15000 AURILLAC
04 71 64 54 54 55

AUVERGNE
Collectivités

1 Avenue de Conthe
15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 45 12 65

**TOUS PRODUITS ET MATERIELS
D'ENTRETIEN**
Collectivités - Grands Consommateurs
Partenaire **HYGIAL**

NOTRE SERVICE FAIT LA DIFFÉRENCE !
**Nilfisk
Advance**
entretien et nettoyage



Peinture - Papiers-Peints
Ravalement de Façade
Revêtements Sols & Murs



SAVIGNOL Albert



Z.A. de la Plaine - "Les 4 Chemins" 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 43 21 17

Siret 400 561 775 0001 R

Evaluer, améliorer et certifier la sécurité et les performances de nos clients.

Bureau Veritas propose la gamme de prestations la plus large de son secteur, pour couvrir l'ensemble des enjeux QHSE-SA des actifs industriels et immobiliers ainsi que des systèmes de production de ses clients :

- Vérifications réglementaires
- Contrôle construction
- Analyses en laboratoires
- Gestion de patrimoine
- Maîtrise des risques HSE
- Formation
- Certification
- Mesures et analyses (eau, air,...)

23 700 collaborateurs, 600 agences et laboratoires dans 140 pays, garantissent proximité et réactivité à tous ses clients, quelque soit leur taille ou la complexité de leurs enjeux.

Bureau Veritas :
Village d'Entreprise
14 avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 63 89 30 - Fax : 04 71 63 89 31
www.bureauveritas.fr



**BUREAU
VERITAS**

Dans l'intérêt des entreprises et des Hommes

Combes
PEINTURES • DECORATION



FIGEAC

SAINT-FLOUR

AURILLAC

Tél. 05 65 34 14 05

Tél. 04 71 60 46 50

Tél. 04 71 64 51 11

Fax 05 65 34 16 23

Fax 04 71 60 46 49

Fax 04 71 64 02 95

E-mail : combes@combes-sarl.com - Site : www.combes-sarl.com

pour la prévention des
risques en matière de

**QUALITÉ
SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT**



SOCOTEC

- **INSPECTION**
- **CONSULTING**
- **FORMATION**

Agence du Cantal
69, rue Paul Doumer
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 41 58 - Fax 04 71 48 97 90
Email : construction.aurillac@socotec.fr



Fleurs
Plantes
Articles Funéraires

5, rue d'Illzach - C/c des Alouettes
15000 Aurillac
Tél/Fax : 04 71 48 09 42

Q
E U R
M V A L I
T I O E X S T
C A R A C T E R E
Z L P I J R M
L M E V A
I L U
R

Qui en a. Qui n'en a pas.

Bon. Mauvais.

Inné ou acquis.

La Bruyère en fit un livre.

Ce mot dit le sens des choses.

Signe distinctif, il dit la personnalité,

l'allure, le cachet, la trempe,

la volonté, la résolution.

C'est ce qui nous l'a fait choisir.

Et puis ce mot désigne aussi

la matière première de notre activité ...

et les quarante et un symboles

composant notre carré magique

2, rue Monge - BP 224 - 15002 AURILLAC - Tél. : 04 71 48 05 46 - Fax : 04 71 48 75 45



FORCLUM
MASSIF CENTRAL RÉSEAUX

Réseaux électriques
Lignes H.T. et B.T.
Postes de transformation
Eclairage public
Lignes télécommunication
Assainissement E.U. et E.P.
Adduction eau potable

ZA Laviolle - 15200 MAURIAC

Tél.: 04 71 68 04 11 - Fax : 04 71 67 37 81

30. rue Jacques Prévert - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 64 56 52 - Fax : 04 71 64 56 79

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>MALBOS John <i>Plombier - Incombres</i> <i>Entretien piscine</i> Téléphone : 04.71.64.08.88</p>	<p>PUYRAIMOND David <i>Technicien Forestier</i> REILHAGUET Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics</i> 19, Lotissement des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p>	<p>COUDERC Philippe <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 04.71.47.21.44</p>
<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.50</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 04.71.47.21.41</p>
<p>LAINSCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.44</p>	<p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.26.16</p>
<p>FONTANILLE Thierry <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>COSTES Frères <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p>GAMEL Sylvie <i>Bar - Tabac</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.20.22</p>	<p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.07</p>
<p>CONRIÉ SARL <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>SA T.P.A. <i>Travaux Publics</i> <i>Agricoles</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 15250 REILHAC Téléphone : 04.71.47.29.32</p>	<p>Merci à tous les commerçants, artisans et entrepreneurs qui participent à la réalisation de ce bulletin. <i>Faites-leur confiance</i></p>

Ce bulletin municipal tiré à 550 exemplaires, a pour but de relater les principales actions menées dans la commune durant l'année, de permettre en même temps à toutes les associations de s'exprimer et faire connaître leurs actions sur le plan de l'animation et leur fonctionnement. Ce bulletin reste un lien entre les habitants et le Conseil Municipal.

Merci à tous ceux qui ont participé à sa réalisation, et aux entreprises qui apportent leur aide à son financement.

*L'Adjoint aux Finances et
à la Communication*
André FREYSSINIER

